

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente  
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT  
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE  
PAR NORTHLAND POWER INC.**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 1**

---

Séance tenue le 30 mai 2006 à 19 h  
Salle communautaire  
3027, rue Principale  
Saint-Léandre

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 MAI 2006  
 SÉANCE DE LA SOIRÉE  
 MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1  
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE ..... 3  
     M. ROGER BERNIER  
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC ..... 12  
     M. SERGE GENDRON  
 MRC DE MATANE ..... 22  
     M. RÉGINALD DESROSIERS  
 REPRISE DE LA SÉANCE  
 Mme CARMELLE ST-GELAIS..... 35  
 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI..... 47  
     M. ADRIAN ILINCA  
 M. RAOUL JOMPHE ET Mme LYSE GIRARDIN ..... 57  
 GROUPE DE RÉSIDENTS DU LAC MALFAIT ..... 67  
     M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD  
     Mme ANDRÉE GIRARD  
     M. JEAN-GUY KIROUAC  
 M. JEAN-GUY KIROUAC ..... 83  
 M. GAÉTAN RUEST ..... 85  
 DROIT DE RECTIFICATION  
     M. VINCENT PERGAT..... 96

---

**SÉANCE DU 30 MAI 2006**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Saint-Damase.

10 Mon nom est Claudette Journault, je préside la Commission chargée d'étudier ce projet. Et pour ce faire, je suis accompagnée de monsieur Louis Dériger, qui est commissaire au BAPE.

15 L'équipe de support à la Commission, bien, permettez-nous de vous la présenter. D'abord les analystes qui supportent les travaux de la Commission durant tout le mandat, madame Édith Bourque et madame Julie Milot.

20 La coordonnatrice du secrétariat de la Commission est madame Josée Primeau et le responsable des relations avec les citoyens et avec la presse est monsieur Jean-Sébastien Filion. L'agente de secrétariat, madame Maryse Filion.

Le responsable de l'organisation technique est monsieur Richard Grenier, et le responsable de la régie sonore est monsieur Martin Lajoie.

25 La sténographe officielle qui n'est pas sur place mais qui fera les transcriptions, c'est madame Florence Béliveau. Alors pour nous aider à faire en sorte que les transcriptions soient bien exactes lorsqu'on va indiquer le nom des personnes, on va vous demander, lorsque vous venez à la table, lorsqu'on va vous inviter à venir présenter votre mémoire, de vous nommer au tout début, et si vous êtes deux (2) ou trois (3) à parler de façon successive, de redonner votre nom lorsque vous intervenez à la table, de façon à ce que les transcriptions soient bien représentatives de ce qui s'est passé.

30 Nous avons tenu, à la salle de la Récréathèque de Matane, les 25, 26 et 27 avril dernier, la première partie de l'audience publique, qui avait pour objet d'obtenir toute l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses impacts.

35 Nous aborderons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires et de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet. Donc cela se fait sans contrainte, mais ça doit se faire toujours dans le respect de tous.

40 Nous avons actuellement vingt (20) inscriptions à l'horaire des trois (3) séances. Je demanderai aux personnes inscrites à la séance de ce soir de se présenter à madame Josée

Primeau s'ils ne l'ont pas déjà fait, pour l'aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription au registre.

45

Alors le déroulement de la séance est le suivant, j'appellerai les participants qui ont fait part de leur intention de présenter leur mémoire dans l'ordre de leur inscription.

50

Pour les fins de son enquête, la Commission échangera avec ces participants afin de préciser leur point de vue ou pour développer davantage certains éléments contenus dans leur mémoire. La Commission veut ainsi s'assurer de bien cerner les arguments évoqués dans les mémoires.

55

D'autre part, les personnes qui veulent présenter leur mémoire ou un point de vue verbal, sans déposer comme tel un mémoire, pourront le faire en s'inscrivant au registre tenu par monsieur Filion à l'arrière de la salle. Il reste des disponibilités pour demain après-midi.

60

Si les gens veulent faire connaître leur opinion par mémoire aussi à la Commission, ils ont une semaine encore pour le faire. Ils doivent faire parvenir leur texte écrit d'ici mardi prochain.

65

Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet à l'examen.

70

J'aimerais vous rappeler l'importance que nous accordons à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience publique.

75

De plus, je souligne que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier les faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou de sa présentation. Alors ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur des opinions émises par les autres dans un mémoire; il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durées ou de toute autre donnée ou événement précis, donc une information ponctuelle qu'on attend.

80

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle par monsieur Filion. Les personnes qui sont inscrites seront invitées à la fin de chaque séance à corriger les faits erronés. Leurs propos devront être brefs et factuels.

85

Alors qu'est-ce qui va se passer après la deuxième partie de l'audience publique, bien, à la suite de cette série de séances, la Commission rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'examen.

Le rapport de la Commission sera remis au ministre au plus tard le 24 août prochain. Le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

90 Parallèlement à cette production de rapport, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède aussi à sa propre analyse. Il s'agit de l'analyse environnementale.

95 C'est à la lumière de ces deux (2) évaluations que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres. Alors le BAPE n'est pas décisionnel, il présente un rapport dans lequel il fait ses constats et son analyse.

100 Je vous souligne également que les documents qui sont déposés tout au cours de l'audience publique, comme les transcriptions, vont continuer à être déposés dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE. En plus de tous ces documents-là, les mémoires aussi vont être rendus publics sur le site.

105 Je voudrais souligner que la Commission peut poursuivre son questionnement après l'audience publique. Les questions et les réponses ou toute nouvelle information obtenue par la Commission seront alors déposées dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

110 Alors en terminant, nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et il met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services que vous recevez. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet à l'entrée de la salle et de le remettre à monsieur Filion avant de quitter. Monsieur Filion pourra aussi vous en donner des copies pendant la pause.

115 Alors c'est maintenant le temps de recevoir vos opinions.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

125 Nous allons inviter la municipalité de Saint-Léandre à bien vouloir présenter son mémoire.

**PAR M. ROGER BERNIER:**

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, Roger Bernier.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

130

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Bernier.

135

Permettez-nous de vous poser quelques questions pour bien comprendre la portée de vos recommandations et puis de vos préoccupations.

Dans votre mémoire, vous nous dites, en page 4, le paragraphe 3.1:

140

"Nous désirons une mise de fonds, des garanties ainsi qu'un temps respectable déterminé."

Pour la municipalité, qu'est-ce que ça représente un temps respectable déterminé par rapport justement au démantèlement s'il y a une éolien qui est en difficulté?

145

**PAR M. ROGER BERNIER:**

Bien nous, notre préoccupation, c'est surtout, que c'est qu'on demande, c'est que le fonds commence à partir de cinq (5) ans pour le démantèlement, qu'au bout de vingt (20) ans, c'est parce que c'est signé pour vingt (20) ans, les ententes avec Northland Power, mais qu'au bout de vingt (20) ans, si le parc est démantelé, c'est sûr qu'il faudrait pas que ça dure quatre-cinq (4-5) ans après que Northland Power opère plus; que ce serait pas plus qu'un (1) à deux (2) ans.

150

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

155

Parce que comme le promoteur a dit en première partie, il est possible qu'après vingt (20) ans, justement, les équipements demeurent là mais que la partie qui est productrice d'énergie soit modifiée, peut-être même avant vingt (20) ans, mais que les tours soient encore là pendant encore un autre vingt (20) ans, peut-être jusqu'à cinquante (50) ans, on le sait pas, là, on nous a pas dit combien de temps.

160

Mais c'est pour bien comprendre votre préoccupation, si après vingt (20) ans, après la fin du contrat qu'ils ont avec Hydro-Québec, il y a rien qui se passe, il y a pas d'autre contrat et puis il y a pas d'intérêt à modifier ces équipements-là, vous souhaiteriez qu'il y ait une limite de temps dans le décret qui indique que bon, après trois (3) ans par exemple, ça doit être démantelé?

165

**PAR M. ROGER BERNIER:**

C'est ça.

170

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est dans ce sens-là, votre demande.

175 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Parce qu'au point de vue, le fonds, on a des ententes de signées aussi avec Northland Power. Nous autres, quand on le met sur le mémoire, c'est parce qu'on veut être sûr, on a des ententes mais avec le BAPE, c'est plus fort encore.

180

C'est pour ça qu'on demande un suivi du ministre, aussi, après. C'est ça qui est important, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

185

D'accord. Je vais en venir, j'avais une question aussi sur le suivi du ministre.

Est-ce que si par exemple, on a entendu le promoteur prendre un engagement qui est nouveau, là, dans le domaine des éoliennes, c'est-à-dire qu'il a pris l'engagement de rendre public tout le suivi en direct, c'est-à-dire de pas attendre un an puis de rendre un rapport synthèse public mais de rendre publique l'information, d'associer la municipalité, d'associer plusieurs partenaires dans ce suivi-là, s'il y avait comme au départ une liste des engagements que le promoteur a pris, de façon à ce que vous puissiez, le comité de suivi, vérifier si effectivement les engagements qu'il a pris ont été respectés, et qu'à la fin, par exemple à chaque

190

195

annéo, vous puissiez faire un rapport, disant les engagements ont été respectés ou non, et dans quel sens il faudrait faire des ajustements, ça veut pas dire qu'il faut faire les ajustements selon après un an, au fur et à mesure, mais annuellement, on recevait publiquement un avis des gens du comité de suivi qui pourrait nous dire, il y avait tel engagement et ça a été respecté ou non, ou il y a eu des correctifs de façon à respecter.

200

Est-ce que ça, ça ferait votre affaire?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

205

Oui, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

210

Dans ce sens-là?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

215 C'est ça qu'on veut, autrement dit, parce qu'avec ça, ça mettrait la population, elle serait je suis certain d'accord avec ça, parce qu'elle aurait un suivi et puis on sait où c'est qu'on s'en va avec ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

220 Merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

225 Peut-être une question. Vous avez, dans votre mémoire, soulevé des préoccupations par rapport aux incendies.

Dans un premier temps, dites-moi, quelles sont les ressources que vous avez actuellement à la municipalité en cas de feu?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

230 Bien nous autres, c'est une entente, on est avec la ville de Matane puis Saint-Ulric pour le corps de pompiers, mais c'est sûr, pour des éoliennes de même, que s'il arrive un feu dans une nacelle, parce que les équipements, là, il va falloir qu'il y ait de quoi de regardé parce que c'est pas tout à fait avec les corps d'incendie, là, parce que ça remonte plus que leur responsabilité, là.

235 Parce que c'est impressionnant, là, une éolienne qui brûle, là. Parce qu'il y en a eu une qui a brûlé, et puis si ça avait été l'été, dans une sécheresse, là je vas vous dire qu'on aurait peut-être vu les éoliennes, on les aurait vues comme il faut dans le bois parce qu'il y aurait plus eu de bois, tout aurait brûlé.

240

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous avez peur que ça s'étende finalement à la forêt puis ça devienne un feu de forêt?

245 **PAR M. ROGER BERNIER:**

C'est ça, ça aurait un impact sur un feu de forêt, parce qu'elles sont en forêt, en partie, les éoliennes.

250 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et puis vous, quand vous parlez d'alliance avec le promoteur, à quoi vous pensez, comme type d'alliance, est-ce que c'est une question de communication, une question qu'il fournisse les ressources; comment vous voyez ça, l'alliance avec le promoteur?

255

Donc on a parlé ici de mettre en place une alliance en service d'incendie?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

260

Bien ça, c'est parce qu'il faudrait, je pense, que les municipalités, surtout les trois (3) municipalités, on a une entente les trois (3) municipalités concernées que je parle, puis il va y avoir des éoliennes sur les trois (3) municipalités, que Northland Power implante.

265

Ça fait que je pense qu'il faudrait s'asseoir avec les trois (3) municipalités pour – ce serait important, pour qu'il fournisse les argents, si ça prend de l'équipement de plus, quelque chose, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

270

OK, donc c'est une question aussi monétaire?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

275

Oui, oui, sûrement. C'est parce que c'est pas aux municipalités, s'il arriverait un feu, à tout absorber.

Parce que le peu d'argent qu'on va chercher, il y a trop de risque, là, pour la municipalité. Pour pas aller se ramasser qu'on est obligé de taxer notre monde pour commencer à avoir été combattre les incendies des éoliennes en plus.

280

**PAR LE COMMISSAIRE:**

OK. Dans votre mémoire aussi, à la page 6, vous parlez en fait de la bonne collaboration que vous avez eue avec le promoteur, mais vous finissez en disant:

285

"Nous avons fait une demande au promoteur mais malheureusement, aucune confirmation nous a été transmise."

De quoi il s'agit?

290 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Bon c'est ça, en lisant, je trouvais ça un petit peu aussi, là, c'est vrai qu'on a eu des bonnes discussions avec le promoteur, les négociations pour les fonds, puis la visibilité puis tout, ça a bien été.

295

C'est que la municipalité a demandé d'enlever l'éolienne que je parlais tantôt, ici en arrière du village...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

300

En fait les quatre (4) éoliennes du village plus...

**PAR M. ROGER BERNIER:**

305

La 54, 55, 56, 57, on a toujours eu espoir, avant de se rendre ici à soir, qu'il les aurait enlevées de sur la carte, mais on a resté déçu l'autre semaine quand on l'a rencontré et ça semblait qu'il voulait se rendre jusqu'à – mais sur ça, on tient positivement que ces quatre (4) éoliennes-là soient enlevées, parce qu'on a un projet ici dans le village, pour avoir plus de construction, je suis pas sûr que demain matin, que si le monde viennent pour se construire et ils voient des éoliennes de même...

310

Puis après ça, c'est les vents dominants, aussi. Le vent dominant, ici, est du nord-est presque tout le temps, je vas vous dire, moi je suis pas tout à fait dans le village, je suis juste dans les limites du village, puis le matin de bonne heure, là, les autos montent dans la route Centrale de Saint-Ulric et puis on les entend plus que quand elles chez nous, devant ma maison.

315

Ça fait que les éoliennes qui vont être sur les côtes, je suis pas sûr que le monde va aimer ça entende une éolienne tourner, là.

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et quand vous parlez de les éliminer, c'est complètement ou si c'est de les mettre plus loin?

325 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Les enlever de là; enlever la visibilité aussi qu'il y a là. C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

330

Parce qu'il y avait une pétition qui était avec votre requête, donc on parle de cette pétition-là dans votre mémoire, quand vous parlez de soixante (60) noms?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

335 C'est cette pétition-là qu'on dit qu'il y a eu une pétition de...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

340 Soixante-cinq (65).

**PAR M. ROGER BERNIER:**

345 D'ailleurs il y a des citoyens qui ont présenté, l'autre fois à Matane, là, ils l'avaient donnée, la pétition, je crois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, elle est déposée.

350 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Elle est déposée, bon. C'est pour ça, puis nous autres, le conseil, on tient à ça aussi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

355 Donc c'est vraiment les éliminer, là, c'est pas les distancer, là.

**PAR M. ROGER BERNIER:**

360 Oui, oui, c'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

365 Puis quand vous parlez des éoliennes 219, 220, la route du Peintre.

**PAR M. ROGER BERNIER:**

370 219, 220, c'est au long de la route du Peintre, c'est près du chemin, quand on regarde la carte, là, c'est que c'est une route collectrice, Saint-Ulric-Saint-Léandre-Sainte-Paule, mais c'est plus que ça, ça mène à Sayabec et puis ça va à Amqui et il passe beaucoup de monde.

Et puis des éoliennes de cette grosseur-là, près de cette route-là...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

375

Vous craignez que ce soit, même si ça respecte les distances du règlement de contrôle intérimaire?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

380

Ça respecte les distances. Comme les quatre (4) ici respectent. Mais par contre, quand on fait le tour de la carte puis qu'on voit ça, c'est là qu'on se rend compte.

385

Parce qu'en fin de compte, les éoliennes, on en a eu qui sont installées, des éoliennes, elles sont pas grosses; mais celles-là, c'est le double.

390

Et puis c'est que l'inquiétude est là, puis je pense que si on a une inquiétude, aussi, je me souviens que quand les mémoires avaient été présentés, par Axor, il y avait certaines firmes de Matane qui avaient été, qui disaient, regardez, ils avaient été où c'est qu'il y avait des éoliennes, des parcs éoliens, puis moi dans le temps, j'étais maire pour la municipalité, puis ils disaient qu'il y avait aucun son, aucun bruit puis tout ça.

395

Puis quand on entend celles qui sont là aujourd'hui, c'est que c'est qui me fait peur, pour les éoliennes qu'il y a ici, là, au village.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais vous parlez aussi des problèmes de bruit quand elles sont défectueuses.

400

**PAR M. ROGER BERNIER:**

Oui, parce que ça arrive des fois. Et puis même, ça dépend des vents aussi, elles grondent plus des fois que d'autres vents. C'est pour ça, l'inquiétude est là, là.

405

Si on n'en avait pas eu, peut-être qu'on serait pas ici à soir pour défendre ça, de les enlever de ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

410

Donc c'est l'expérience qui vous fait dire...

**PAR M. ROGER BERNIER:**

415

Oui, c'est ça, ça nous met une mise en garde.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

420 Lorsqu'une éolienne fonctionne mal, on nous a dit en première partie que le promoteur veut faire tout en son possible pour la corriger, parce qu'à ce moment-là, ça veut dire qu'elle est moins efficace.

Mais est-ce que ça veut dire qu'il faudrait qu'elle arrête de tourner puis de faire du bruit et puis que justement, elle fonctionne pas jusqu'à temps qu'elle soit réparée?

425 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Bien, ce serait peut-être la meilleure solution.

430 C'est parce qu'on sait que, à soir on est ici pour Northland mais la semaine passée, il y a eu le BAPE à Matane, et puis j'ai été tout le temps, et puis suivant les questions qui se présentent, c'est arrivé juste là qu'on sait qu'il faut appeler et puis là, ils sont prêts à tout.

435 S'ils avaient averti les populations que dû à certains problèmes, d'appeler ou de, peut-être que – il faut qu'ils reviennent pour être prêts à implanter, cette compagnie-là, un autre banc d'éoliens que là, ils peuvent tout corriger.

Mais en tout cas, ça met des mises en garde pareil, là, parce que...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

440 Peut-être un point, il y a eu une rencontre, tantôt vous avez souligné, avec le promoteur la semaine dernière, je pense?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

445 Oui, ça fait une dizaine de jours.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

450 Une dizaine de jours, c'est ça. Par rapport donc au dernier plan qui a été déposé?

**PAR M. ROGER BERNIER:**

455 C'est qu'ils sont venus montrer pour les éoliennes ici, qu'on parle de faire enlever, là, c'est quoi l'impact que ça donne quand on les voit puis tout ça. Mais moi, faut dire que...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

460 C'est quoi l'état des discussions, comment ça s'est terminé ou en tout cas, comment ça s'est déroulé?

Est-ce que le promoteur était ouvert à vos demandes ou comment ça s'est passé, cette discussion-là?

465 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Bien, ils l'ont expliqué puis tout ça, mais les gens, ce qu'ils veulent, ils en veulent pas d'éolienne là. Ils sont d'accord pour le projet, ils sont pas contre le projet, Saint-Léandre est pas contre le projet, mais ces éoliennes-là...

470

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, qu'il y en ait mais qu'elles soient pas visibles du village.

475 **PAR M. ROGER BERNIER:**

C'est ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

480

C'est un peu ça l'idée, du village, de la municipalité.

**PAR M. ROGER BERNIER:**

485 Parce que d'abord, ils disaient qu'il y avait cent quarante (140) places pour en mettre, ça fait qu'ils sont capables de les prendre et aller je pense les installer ailleurs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

490 Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

495 Merci pour votre témoignage.

---

500

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant les représentants de la municipalité de Saint-Ulric.

505

**PAR M. SERGE GENDRON:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire. Je vais présenter le résumé du mémoire de la municipalité de Saint-Ulric sur le projet Northland Power.

510

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors votre nom?

515

**PAR M. SERGE GENDRON:**

C'est Serge Gendron.

520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Fin du mémoire, partie intitulée "Résumé")**

525

**FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)**

Je vous remercie, madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gendron, c'est nous qui vous remercions.

Dans votre mémoire détaillé, vous expliquez les attentes de la municipalité, on souhaiterait en parler avec vous.

535

Alors à la page 2 de votre mémoire.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

540

L'acceptabilité intégrale du projet pour la municipalité de Saint-Ulric.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

545 Oui, c'est ça. Le point 1, vous souhaitez une entente sur la gestion et les responsabilités mutuelles du promoteur et de la municipalité dans les situations d'urgence. Cette demande-là est faite aussi par Saint-Léandre.

550 On a senti, en première partie de l'audience publique, que les municipalités se sentaient bien au dépourvu par rapport, elles voient leurs responsabilités; parce qu'ils peuvent bien dire, on se dégage de toute responsabilité, mais dans les faits, qu'est-ce qui va arriver s'il y a un feu, s'il y a un problème important, c'est resté assez vague, cette question-là.

555 Les Affaires municipales, le représentant des Affaires municipales nous a dit qu'il y avait une grande question qu'il fallait résoudre sur ce plan-là.

Est-ce que vous souhaiteriez que ce soit aussi, qu'il y ait une approche où vous seriez aidés, assistés d'une quelconque façon dans une négociation, soit par la MRC, soit par le ministère des Affaires municipales, comment vous voyez ça?

560 Pour négocier puis être certain qu'à la fin, s'il y a un problème, un incendie, un problème majeur, que vous vous retrouviez pas avec des factures de plusieurs millions de dollars, par exemple, parce qu'il y a un incendie qui a provoqué une destruction importante de quoi que ce soit, là.

565 Comment vous voyez ça, pour être sûr que vous vous sentiez bien confortable dans tout ça, là?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

570 Madame la Présidente, puis je vais vous donner quelques informations complémentaires au niveau des incendies, j'ai fait partie d'un corps de pompiers durant vingt-cinq (25) ans, j'ai une bonne notion de ce que c'est qu'un incendie, là.

575 Au niveau des éoliennes présentement, les municipalités aux alentours de nous, là, on n'a pas les équipements nécessaires pour attaquer des incendies à plus de cent mètres (100 m) de hauteur. Le plus haut où c'est qu'on peut intervenir, c'est environ cinquante mètres (50 m) avec les techniques qu'on a, le matériel technique qu'on a aujourd'hui.

580 Maintenant, il y a une solution à tout ça. Il y a la SOPFEU; la SOPFEU, eux autres, normalement ils interviennent en territoire forestier, par arrosage aérien. Ça fait que si on veut mettre en place un plan d'urgence qui est vraiment responsable, il faut que la SOPFEU soit impliquée en première ligne. Eux autres, ils vont prendre la direction des opérations et puis ils ont tout le matériel technique nécessaire.

585            Au niveau des municipalités puis au niveau du promoteur, il faudrait agir de la même façon qu'on agit dans les édifices en hauteur, ça veut dire avec des pompes à relais à tous les vingt (20 m) ou vingt-cinq mètres (25 m). Techniquement, dans une tour d'éolienne, c'est impossible d'installer des équipements comme ça, puis d'en faire l'entretien. C'est des milieux fermés et puis on n'a pas accès facilement au milieu de ça.

590            Ça fait que moi, pour moi, au niveau municipal, on peut travailler avec les équipements qu'on a, mais ça nous prend des équipements bien supérieurs à ce qu'on possède à l'heure actuelle, là, pour intervenir là-dedans.

595            Eux autres, ils ont tous les équipements techniques puis les compétences requises pour agir très rapidement, et avec efficacité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

600            Merci de cette information.

                 Une autre question, on en a quelques autres pour vous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

605            Vous parlez entre autres, dans le deuxième point, d'obtenir une entente sur un calendrier détaillé des travaux puis de choisir, en fait, les routes qui vont être utilisées durant les travaux.

610            L'entente que vous avez déjà, en fait, ça concernait plutôt les réparations, et là, vous voulez ajouter cet élément-là à l'entente?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

615            Oui, c'est les réparations surtout qui nous préoccupent, là. La mise en état des chemins tels qu'ils étaient avant qu'ils les prennent, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

620            Là vous voulez, en fait, une entente pour choisir, en fait déterminer quel est le chemin qui va être utilisé?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

625            C'est parce qu'on a un autre problème à l'intérieur de ce problème-là, monsieur le Commissaire, il va y avoir deux (2) compagnies qui vont intervenir en même temps sur les mêmes routes.

630 Et puis là, moi, il est pas dans nos mémoires mais moi, j'ai pensé à une solution, le rétablissement des routes dans un état normal de fonctionnement, moi je pense que ça devrait être déterminé au kilowatt installé; au kilowatt installé, on sait le nombre de voyages qui passent, quel dommage qui a été fait, on a un aperçu que le dommage a été fait par tel intervenant ou par tel autre intervenant.

635 Si on essaie de partager ça cinquante-cinquante (50-50) et puis il y en a deux (2) qui ont des éoliennes dans ce chemin-là, et puis l'autre en a dix (10), ça peut pas fonctionner comme ça.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

640 J'avoue que c'est pas un problème évident à résoudre, là. Parce qu'en fait, comme vous dites, il y a deux (2) promoteurs possiblement, là, qui vont être sur le même chemin, qui va endommager, qui va réparer, qui va payer, j'avoue que c'est pas évident.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

645 Si ça prend trente (30) voyages d'équipements pour monter une éolienne de un point cinq kilowatt (1,5 kW), puis qu'il y en a un qui en monte dix (10) puis l'autre, il en monte juste deux (2), il y en a un qui va avoir soixante (60) voyages puis l'autre va en avoir trois cents (300), c'est pas normal qu'il paie les mêmes parts que l'autre.

650 Il faut que ce soit équitable entre les deux (2) promoteurs et la municipalité, et les municipalités concernées, parce qu'ils passent pas juste dans une municipalité, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

655 En plus de ça, les éoliennes seraient pas les mêmes dans les deux (2) cas, alors ça peut changer beaucoup le portrait.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

660 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

665 Donc en fait, ce que vous vouliez, c'est déterminer les chemins, puis vraiment établir une façon de rembourser les dommages?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

670 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Encore là, il faut qu'il y ait dommage.

675 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Il faut qu'il y ait dommage, bien entendu. S'il y a pas dommage, il y a pas raison de réclamer, là.

680 Surtout si les travaux sont faits en hiver, ça protège grandement les routes, tu peux être gelé et puis il y a pas de problème. Mais en saison sèche et en saison de pluie, c'est pas pareil.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

685 Mais vous souhaitez qu'il y ait un processus, qu'on sache à quoi s'en tenir dès le départ, de façon à éviter qu'il y ait des chicanes, après ça, non c'est pas moi, c'est l'autre.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

690 Oui. C'est un processus équitable qu'on veut, et puis efficace aussi parce que là, nous autres, on veut pas tomber avec toutes les responsabilités, là.

Des municipalités de treize cents (1300) puis de sept-huit cents (700-800) habitants, on n'a pas les moyens de payer deux-trois millions (2 M\$-3 M\$) pour la réfection des chemins, là.

695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700 Donc il faut que les chemins soient évalués au départ puis à la fin des travaux, et à ce moment-là, que ce soit réparti au prorata du nombre de kilowatts qui a été installé par rapport à chacun des promoteurs. C'est votre proposition.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

705 C'est ma proposition, madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On a encore quelques autres questions.

710 Bien c'est ça, la municipalité se dégage, en page 3, de toute poursuite qui pourrait être intentée en vertu de l'altération de la santé suite à une exposition répétée de ses habitants à un climat sonore, des nuisances visuelles de quelque nature qui pourraient affecter la santé, les champs électromagnétiques, l'interférence, la dégradation des ondes des communications.

715 Est-ce que vous craignez qu'il y ait des citoyens qui poursuivent la municipalité dans ce  
domaine-là, c'est pour ça que vous vous déclarez non responsable par rapport à des poursuites  
éventuelles?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

720 C'est toujours possible, madame la Présidente; on sait jamais. S'il y a toute une famille  
que sa santé est détériorée parce qu'il y a une éolienne à côté de sa résidence, le tort va être sur  
l'éolienne, sûrement, mais elle va se tourner vers la municipalité.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

725 En tout cas, il faudrait qu'elle se tourne au niveau du comité de suivi, en premier lieu, pour  
voir qu'est-ce qui s'est passé.

730 Vous parlez aussi du lieu d'enfouissement technique, qu'il y ait une entente concernant  
l'utilisation d'un site en tenant compte des volumes d'enfouissement.

Pouvez-vous nous dire dans le fond qu'est-ce que vous prévoyez comme mesure pour  
que ce soit équitable aussi.

735 **PAR M. SERGE GENDRON:**

C'est parce que les sites d'enfouissement sont presque pour l'ensemble de la MRC, la  
ville de Matane puis il y a plusieurs municipalités qui vont mettre leurs déchets là.

740 On a un nouveau site d'enfouissement, puis ça a coûté plusieurs millions, là, il faudrait  
pas qu'il soit encombré par des déchets industriels puis que les citoyens aient plus de place à  
mettre leurs déchets domestiques, qu'ils soient obligés de payer pour un autre site.

745 Ça fait que je sais qu'il y a une grande partie des matières servant à la construction des  
tours d'éoliennes puis des génératrices qui sont recyclables, mais moi je parle surtout des parties  
en fibre de verre, puis il y a bien des matériaux là-dedans que je connais pas, là, mais on  
voudrait pas qu'ils envahiraient nos sites, c'est pas biodégradable, ces produits-là, on est pris  
avec indéfiniment.

750 Il faudrait qu'il y ait des ententes avec des compagnies de recyclage et puis ceux-là qui  
recyclent ces produits-là, ils seraient dirigés vers ces entreprises-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

755 Alors si le gouvernement demandait, par exemple, qu'il y ait un plan d'intervention qui soit  
produit d'ici quelques années, là, par les entreprises, on peut pas demander ça de façon rapide,

mais mettons deux-trois (2-3) ans, où on a un plan de gestion pour les résidus, lorsqu'il y aura du démantèlement ou un bris puis qu'on doit changer par exemple les équipements qui ne sont pas recyclables, bien, vous souhaiteriez qu'on sache où on s'en va là-dedans.

760

**PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui.

765

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour pas être pris pour l'envoyer au site.

770

**PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui, c'est ça.

775

Mais ça peut pas se faire tout de suite après, il faut quand même que le promoteur ait le temps de se virer de bord, là, et faire les recherches nécessaires et toutes ces choses-là; ça prendrait un trois-quatre-cinq (3-4-5) ans avant que ce soit en vigueur, qu'il ait le temps de voir, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

780

Et est-ce que ce serait une bonne affaire si le promoteur faisait un rapport au comité de suivi sur l'évolution de sa démarche, pour éviter d'arriver au bout de trois (3) ans et dire, on n'a rien fait encore.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

785

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

790

Pour voir la gestion et de voir, justement, une sorte de calendrier de réalisation, puis on voit où est-ce qu'on s'en va avec ça.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

795

Oui, ce serait très convenable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça rassurerait vos citoyens par rapport...

800 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui, puis les municipalités aussi, là. Parce que c'est des gros sous.

805 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question de précision. Dans votre mémoire, vous parlez que la municipalité a un circuit touristique balisé.

810 Est-ce qu'il y a des rangs qui sont utilisés, qui sont dans le secteur qui nous concerne, qui sont utilisés par le circuit touristique?

**PAR M. SERGE GENDRON:**

815 Oui, il y a des rangs puis il y a des rivières qui sont utilisées.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pouvez nous les nommer, ou peut-être que vous avez ça à vos bureaux.

820 **PAR M. SERGE GENDRON:**

Bien, je peux vous en nommer un de mémoire, là, dans la route Centrale, il y a les chutes à Ti-Mé, là, un site qui est très fréquenté.

825 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais si vous pouviez avoir, supposons, le circuit, si vous avez de l'information là-dessus, peut-être qu'on pourrait l'obtenir.

830 **PAR M. SERGE GENDRON:**

J'ai un circulaire dans mon camion, je pourrais vous le remettre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

835 Oui, vous pourriez le déposer à la Commission, s'il vous plaît.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

840 Je vais vous le remettre un peu plus tard.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

845

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, une toute dernière question. Vous souhaiteriez que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en page 5, premier paragraphe:

850

"S'engage à évaluer de façon complète les effets cumulatifs des parcs éoliens et à rendre publiques ces études."

Si c'était fait par un autre ministère ou un organisme à part, qui soit pas le promoteur, qui soit pas les promoteurs mais qui soit peut-être une association de promoteurs ou que ce soit le ministère des Ressources naturelles, ou que ce soit le domaine universitaire, quoi que ce soit, là, mais est-ce que ça pourrait aussi aller?

855

**PAR M. SERGE GENDRON:**

Oui. Nous autres, qu'est-ce qu'on veut, c'est peu importe l'organisme qui veut le faire, mais avoir un rapport précis et détaillé sur les effets, sur l'impact que peut avoir sur la qualité de vie des citoyens un si grand nombre d'éoliennes dans un si petit territoire. Là, c'est comme des chandelles, là, il y en a partout, là.

860

Il va y en avoir au-dessus de cent cinquante (150) dans à peu près cinquante kilomètres (50 km), dans deux (2) petites municipalités, je sais pas comment il y a de kilomètres, en tout cas c'est pas grand, là. Ça va être une grosse concentration.

865

Et on se demande, là, parce qu'on connaît pas tout, là, des champs magnétiques puis des rayons infrarouges, puis les micro-ondes et toutes ces choses-là. Pour une éolienne, ça représente pas un problème, mais pour cent soixante-cinq (165), ça se multiplie par cent soixante-cinq (165).

870

C'est pas des choses visibles mais c'est des choses qu'on veut comprendre quand même. Pour rassurer la population, les plus grandes inquiétudes sont à ce niveau-là, le bruit et les ondes.

875

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc c'est plus les effets cumulatifs, au niveau de la santé?

880

**PAR M. SERGE GENDRON:**

885 Oui, au niveau de la santé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

890 Au niveau de la santé, d'accord. Nuisances santé.

D'accord, merci beaucoup pour votre témoignage.

**PAR M. SERGE GENDRON:**

895 Je vous remercie beaucoup.

---

**MRC DE MATANE**

900

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant la MRC de Matane, s'il vous plaît.

905

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Bonjour madame Journault, monsieur Dériger. Je me présente, Réginald Desrosiers, je suis le préfet de la MRC de Matane.

910

Je vais dans un premier temps vous résumer un peu le mémoire que l'on vous a présenté ou que l'on vous présente ce soir.

915

Premièrement, on fait une petite introduction en décrivant le projet qui est sur Saint-Léandre, Saint-Ulric, Saint-Damase. Et l'on présente, ensuite de ça, l'organisme de la MRC de Matane en mettant un peu d'emphase sur les paysages grandioses, la nature généreuse tant au niveau de la faune, de la flore, des montagnes, des champs, des rivières exceptionnelles. C'est, en préambule, la mise en situation.

920

On présente ensuite chacune des municipalités de la MRC dont cinq (5) je crois, Baie-des-Sables, Grosses-Roches, Les Méchins, Saint-Léandre et Saint-Ulric reçoivent des champs éoliens.

925

Ensuite de ça, on présente les réglementations que la MRC a dû mettre en place pour nécessairement un peu diriger tout ce développement qui nous arrive, disons-le, pas subitement mais de manière assez rapide. Donc on présente dans un premier temps le schéma

d'aménagement, le développement, et la disposition normative et les documents complémentaires qu'on a dû mettre en place pour contrôler ça.

930 La priorité de développement pour le secteur de l'environnement identifie clairement les priorités suivantes:

"Encourager l'utilisation de l'énergie alternative ayant un impact moindre sur la qualité de l'environnement; favoriser l'expansion du réseau d'énergie éolienne."

935 Et ça aussi, c'est une priorité. Dans l'ensemble, les gens de la MRC, le Conseil des maires et les gens en place sont favorables au développement éolien. Maintenant, les élus municipaux reconnaissent que:

940 "Le paysage fait partie du patrimoine ainsi que de la culture et il constitue une ressource et un bien collectif. Les interventions sur le paysage doivent contribuer au maintien de la qualité de vie, révéler l'identité culturelle locale et développer le sentiment d'appartenance."

Maintenant, ce qu'on met aussi l'emphase, c'est sur le corridor de la route 132 et de la route 195 qui sont deux (2) routes principales au niveau touristique dans notre région.

945 Et dans le mémoire, on demande à ce que le corridor visuel de ces deux (2) routes-là soit protégé; il y a déjà un RCI éolien qui tient compte de cette problématique-là et puis qui a mis des choses en place, aussi, pour protéger ce corridor aérien, pas aérien mais routier.

950 On demande aussi de limiter l'implantation d'activités incompatibles à la vocation touristique.

Maintenant, les dispositions normatives, en document complémentaire, ce que l'on présente à l'intérieur du document, c'est à l'intérieur de l'affectation agricole et forestière, l'abattage de tiges commerciales, on demande à ce qu'il ait quand même un contrôle à ce niveau-là. À l'intérieur des érablières, le prélèvement n'est pas autorisé, sauf exception, il y a eu quelques cas d'exception. À l'intérieur de l'encadrement visuel de la route 132 et 195, l'abattage des tiges commerciales est limité à une proportion maximale de prélèvement des tiges sur un trois (1/3) calculé sur une période de dix (10) ans.

960 Maintenant, on mentionne dans le mémoire aussi que:

965 "Malgré ce qui précède, l'abattage d'arbres est autorisé pour permettre l'implantation de chemins ainsi que des constructions, des ouvrages et des activités conformes à la réglementation municipale."

Donc on tient compte de ça.

970 Maintenant on vous parle, au point 4.2, du règlement de contrôle intérimaire pour le  
contrôle de l'implantation des éoliennes. Ce règlement-là a été mis en vigueur le 14 juin 2004,  
OK, il y a eu certains amendements aussi.

975 Il tient compte des périmètres d'urbanisation, des résidences situées hors d'un périmètre  
d'urbanisation, des immeubles protégés, des corridors touristiques encore une fois de la 195 et  
de la 132, de l'implantation en hauteur, de la forme et des couleurs, et de l'enfouissement des fils.

En milieu forestier, ce règlement limite le déboisement en prescrivant l'obligation de  
procéder à l'enfouissement des fils électriques reliant les éoliennes.

980 Les chemins d'accès, préciser la largeur maximale d'emprise d'un chemin d'accès  
temporaire lors des travaux d'implantation d'éoliennes, la largeur maximale d'emprise d'un  
chemin d'accès permanent pour les fins de l'entretien éolien suite à des implantations et de  
l'impact visuel du poste de raccordement au réseau public d'électricité.

985 Et il tient aussi compte de l'obligation de prévoir des distances suffisantes pour empêcher  
les interférences avec les tours de communication avant même l'implantation d'éoliennes. Et on  
sait que les tours de communication sont importantes sur notre réseau disons au niveau de la  
MRC, pour par exemple le réseau d'incendie qui est un réseau MRC. C'est ça.

990 On fait mention aussi dans notre mémoire qu'il y a un projet de modification du RCI  
éolien, c'est-à-dire que le RCI éolien, on est en réflexion pour changer certaines distances  
relatives aux habitations, qui sont à trois cent cinquante mètres (350 m) dans certaines  
municipalités et à cinq cents mètres (500 m) dans d'autres municipalités; on voudrait peut-être  
éventuellement uniformiser ces distances-là.

995 Ensuite de ça, on vous parle, en point 4.4, des règlements de contrôle intérimaire relatifs  
aux coupes abusives en milieu forestier. Bien nécessairement, quand les éoliennes sont en  
milieu forestier, on tient à ce que ce règlement de contrôle intérimaire là, on en tienne compte.

1000 En point 5, les préoccupations et les attentes de la MRC de Matane!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, point 5)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin du paragraphe 5)**

1005 Comme l'intervenant précédent a mentionné, la santé humaine, on n'a pas tellement de  
renseignements sur tous les effets à long terme sur la santé humaine, l'effet stroboscopique et  
autres, le son.

1010 Donc on demande à ce que ce soit étudié et qu'en fait, on fasse rapport sur ces  
différentes possibilités d'impact.

1015 L'impact sur la valeur des propriétés, par exemple. Quelqu'un qui se retrouve avec une propriété en milieu rural, il y a une certaine valeur, c'est très recherché à l'heure actuelle; quand on entoure cette propriété-là par un champ éolien, bien, à l'heure actuelle, d'après certaines personnes, l'impact sur la valeur de la propriété va être négatif.

Donc la faune, je pense que vous avez déjà entendu, au niveau avifaune et chiroptères, c'est-à-dire qu'on demande à ce que soient aussi étudiés ces risques d'impact là.

1020 Le grand gibier, vous savez qu'on est une région touristique où la chasse, la pêche a de l'importance, donc au niveau du grand gibier, on demande à ce que la présence des éoliennes, il y ait une étude sur l'impact sur le comportement des grands gibiers.

1025 Les milieux sensibles, c'est sûr, les milieux humides.

Au niveau du paysage!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, premier paragraphe de 5.5)**

1030 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du premier paragraphe de 5.5)**

1035 On a de plus en plus, à la MRC, et puis on a eu dernièrement, justement je vais le mentionner, les gens du lac Malfait qui sont venus nous voir parce qu'une partie du champ éolien brisait vraiment, là, un aspect visuel très important de leur environnement.

1040 La MRC doit tenir compte des intervenants de sa population, quand une intervention comme celle-là – d'ailleurs, je pense qu'ils ont présenté un mémoire à votre organisme, il y a pas longtemps. Et on demande donc dans ce mémoire qu'on ait, comment je dirais ça, une vision plus globale des impacts visuels quand un champ éolien vient s'implanter quelque part.

Interférence des ondes avec les antennes de diffusion et de télécommunication. C'est un domaine encore où il y a des zones grises, on demande à ce que soit étudié.

1045 Démantèlement des éoliennes et le non-fonctionnement, les précédents en ont parlé aussi. Après la période de vingt (20) ans, nécessairement, on ne veut pas que le démantèlement de ces éoliennes-là, on tient à ce que ce soit fait d'une manière correcte et que justement, les infrastructures locales, comme le site d'enfouissement ou n'importe quoi, ne soient pas monopolisées par ces structures qui sont quand même pas mal énormes.

1050 Le démantèlement des éoliennes en milieu forestier, OK, on demande que du reboisement soit fait après ces démantèlements-là.

Les mesures d'urgence, et ceci est un point, je pense, qui revient aussi ailleurs. Le développement éolien étant nouveau dans la province de Québec, les informations et la

1055 formation sur les différents risques et les mesures à prendre par les intervenants lors de situation d'urgence ne sont pas connues.

1060 Et on a demandé à notre chef pompier de nous faire une petite liste, à 5.8.1, où on s'interroge relativement aux risques particuliers de la sécurité incendie pour le projet éolien. Les périmètres de sécurité.

Les procédures sont-elles établies en cas d'incendie.

1065 Les risques reliés à l'électricité en situation d'intervention, parce qu'on sait que ces instruments-là sont faits pour produire de l'électricité; quel est l'emplacement du câblage; le potentiel de pas, c'est-à-dire le pas, c'est l'énergie – le mot m'échappe, en tout cas; la foudre peut-elle causer des incendies; qui ou quoi peut couper l'électricité et comment; est-ce que de la matière combustible peut se retrouver près des câblages électriques.

1070 Prévention et formation pour les travailleurs forestiers, périodes de sécheresse, risques de la machinerie, risques de propagation. On en a une liste de plus d'une page.

1075 Et je pense que le point 6, au niveau du commentaire sur le développement éolien en cours est peut-être le point important au niveau de cette présentation.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 6)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin du troisième paragraphe du point 6)**

1080 Et ça, c'est une situation que l'on vit à l'heure actuelle.

Le positionnement de la MRC de Matane, maintenant.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, point 7)**

1085

**FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin du deuxième paragraphe, "... acceptabilité sociale.")**

Un comité de suivi devrait être mis en place.

1090 Ça résume un peu le mémoire qu'on vous présente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1095 Merci monsieur Desrosiers, on a quelques questions à partager avec vous.

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Si je peux y répondre, ça va me faire plaisir.

1100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une première chose. Le projet de modification du RCI, bon vous dites que le 24 avril, il y a eu un avis de motion pour réexaminer en fait les distances entre les éoliennes, harmoniser en fait les distances dans les municipalités.

1105

Où vous en êtes avec ça, est-ce que ça a avancé?

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1110

Bien, on en est à la phase de consultation, consulter les municipalités, les gens en place dans les municipalités concernées.

1115

Ce projet de modification du RCI est arrivé avec l'annonce de Axor de procéder à l'agrandissement de son parc éolien par des éoliennes beaucoup plus grosses, beaucoup plus volumineuses, trois (3) fois je pense la grosseur de celles déjà en place.

1120

Quand vous avez disons une distance minimale entre une résidence et une éolienne de trois cent cinquante mètres (350 m) pour une éolienne comme celles qui sont en place, disons ça pouvait être acceptable dans un premier temps, maintenant si vous amenez une éolienne de trois kilovolts (3 kV) je crois, qui triple la grosseur de l'éolienne, la capacité de l'éolienne qui est déjà en place, pour lesquelles le RCI avait été établi, alors on s'est mis à rediscuter avec certaines personnes impliquées sur, justement, les distances séparatrices entre éoliennes et tout ça.

1125

Maintenant, on est bien conscient que dans certains projets, dont celui dont on parle ce soir, avec toutes les choses qui sont mises en place, les plans qui sont déjà élaborés, tout ça, que si on change le RCI, il va y avoir des impacts assez grands.

1130

Donc c'est pour ça que notre réflexion est peut-être un peu plus longue, on n'a pas fait un changement immédiat, là, on est en cours de réflexion à ce niveau-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1135

Parce qu'en fait, ce que vous voulez regarder, c'est les distances, c'est pas nécessairement les objectifs. Comment vous voyez...

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1140 C'est les distances, c'est ça; la distance passerait de trois cent cinquante mètres (350 m), à l'heure actuelle, la plus petite distance dans le parc d'ici, Saint-Léandre-Saint-Ulric, est de trois cent cinquante mètres (350 m) séparant une habitation et une éolienne, et dans le parc de Bais-des-Sables, c'est à cinq cents mètres (500 m).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1145 Puis votre réflexion, j'imagine...

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1150 Irait vers le cinq cents mètres (500 m).

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Cinq cents mètres (500 m).

1155 Et puis ça, c'est pour des conditions de bruit, visuelles, quels sont un peu les éléments, les craintes?

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1160 Bien c'est tout, comment je dirais ça, les interrogations qui nous sont apportées, au niveau bruit, au niveau visuel, au niveau impact sur les ondes et tout.

1165 Et c'est aussi un peu l'effet cumulatif. Dans le sens que les gens, au départ, on n'est pas contre la vertu, développer notre région via l'éolien, ça va, tout le monde ou à peu près tout le monde s'entend sur ce point de vue là. C'est une énergie propre, c'est une énergie, OK, qui est importante.

1170 Maintenant, l'effet cumulatif de tous les sites éoliens qui s'impliquent, on va en avoir trois (3) dans la région à courte durée de temps, fait qu'on a de plus en plus d'interventions de citoyens, de groupements qui nous disent, bon bien, c'est beaucoup et près.

Donc le RCI, le règlement de contrôle intérimaire voudrait peut-être justement élargir un peu la marge entre les habitations et les éoliennes comme telles.

1175 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Avez-vous du support des ministères dans votre réflexion, est-ce qu'il y a des ministères qui s'impliquent, comme le ministère des Affaires municipales ou...

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1180

Je vais vous dire, je sors d'une rencontre avec le ministre des Ressources naturelles, on lui a exposé ce que je vous expose présentement, il a pris bonne note de ce qu'on lui a dit et il va nous revenir là-dessus. C'était ce soir, juste avant de venir ici, c'était le premier contact que j'avais avec quelqu'un du ministère des Ressources naturelles à ce niveau-là.

1185

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce que j'imagine que dans la situation actuelle, vous dites dans votre mémoire qu'il manque d'informations, il manque de données, ces données-là ne sont pas plus existantes...

1190

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Ne sont pas plus existantes. Étant, comment je dirais ça, la région un peu cobaye au niveau de l'implantation, OK, on a dû établir un RCI, un règlement de contrôle à partir de données qui n'existaient à peu près pas.

1195

Et là, avec le vécu des dernières années, avec le site déjà en place, avec celui qui se construit, bien, on est en train nécessairement de réfléchir sérieusement à ce qui nous arrive, là. C'est ça.

1200

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous comptez présenter votre RCI avant l'adoption aux citoyens? Parce que je sais que c'est pas habituel de faire ça comme ça, normalement c'est pas discuté nécessairement avec les citoyens, mais est-ce que vous comptez le faire dans ce cas-ci, vu que c'est particulier, vu que c'est un dossier qui implique beaucoup de gens.

1205

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Disons qu'on va remettre ça sur la table, parce que ça se discute au niveau politique, à la table des maires de la MRC, à la prochaine réunion, et on est en discussion.

1210

Je ne peux pas vous donner un oui formel, un non présentement, ou une date précise. On est en réflexion.

1215

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que dans l'harmonisation, là vous parlez d'harmoniser avec les municipalités de la MRC, mais est-ce que vous avez des contacts aussi ou des discussions avec les MRC qui sont adjacentes à la vôtre?

1220

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1225 Informelles, oui, parce que quand on se rencontre au niveau des tables de préfets ou de la CRE, ça vient souvent sur le sujet, on se tient au courant de ce qui se passe par exemple à Rivière-du-Loup, un peu partout dans le coin où il y a eu des projets contestés, des projets qui sont en discussion aussi.

1230 Maintenant, bien entendu, on fait part de nos expériences, ils nous font part des leurs, et à partir de ça, bien, on construit disons un bagage de connaissances qui va nous permettre probablement de régler toute cette industrie, là, à court ou je dirais plus à moyen et à long termes.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

1235 Une question, la ville de Matane, elle fait pas partie du RCI, est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi que Matane...

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1240 Non, parce qu'ils ont leur propre règlement au niveau de l'implantation, ils ont déjà quelques éoliennes dans le projet Axor sur leur territoire, et comme ville centre, ils se sont prévalus de la possibilité ou du droit qu'ils avaient de régler sur leur territoire l'implantation d'éoliennes.

1245

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans votre mémoire, en page 11, vous dites que:

1255 "La MRC est d'avis qu'une étude plus globale des paysages devrait être réalisée pour l'ensemble de la Gaspésie."

Dans le fond, c'est pour faire en sorte que les paysages, qu'il y ait des paysages à protéger?

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1260 C'est bien ça. On est une région touristique, on est une région de villégiature, on est une région où les paysages ont terriblement d'importance.

1265 À l'heure actuelle, on oriente notre développement sur l'éolien, on a perdu la pêche il y a pas longtemps, on a perdu - la foresterie est en grand danger, est en période un peu latente. Et le tourisme, c'est toujours une industrie importante pour notre région; et le tourisme se fait à partir de l'environnement qu'on peut présenter à ces gens-là.

1270 Donc il y a certains sites, OK. Quand on regarde sur une carte et que l'on voit l'implantation d'un champ éolien, ça nous donne pas nécessairement le visuel, OK, de l'endroit où ils sont placés. Et les champs éoliens étant souvent placés sur les crêtes, sur les cimes, nécessairement, on les voit de loin. Et certains sites, où il y a des endroits privilégiés pour la villégiature ou pour l'accueil des touristes, peuvent souffrir de l'implantation d'un champ éolien.

1275 Donc nous autres, ce qu'on demande, c'est que ces sites-là privilégiés, et puis il y en a beaucoup, OK, dans la région ici immédiate aussi, soient répertoriés et que le plus possible on puisse, à l'intérieur du RCI aussi peut-être, ou d'une réglementation, tenir compte de cet aspect-là pour développer, bien entendu, notre potentiel éolien, mais conserver notre potentiel touristique.

1280

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1285 Donc c'est au-delà, ce serait des zones à protéger au-delà d'une distance minimale, il y aurait des zones à garder libres?

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1290 Des zones, des champs visuels, c'est ça.

1290

Et je pense que la démarche des gens du lac Malfait est une bonne, comment je dirais ça, est une bonne représentation de cette situation-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1295

Et qui devrait faire cette étude-là, d'après vous? Parce que vous voyez ça globalement, là, mais est-ce que ça pourrait être au niveau...

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1300

Bien en fait, ce que l'on mentionne, je pense que les promoteurs, OK, devraient faire une étude d'impact visuel au niveau de leurs champs. Ils nous présentent déjà des photos avec reconstitution de l'impact visuel, les promoteurs devraient le faire.

1305

Et je pense que le ministère du Tourisme, le ministère de l'Environnement, en fait tous les gens, les ministères impliqués au niveau du développement régional, du développement durable,

qui est un mot à la mode présentement, devraient probablement ouvrir leur bourse pour faire un projet comme celui-là.

1310 Qui pourrait maintenant disons diriger ce projet-là ou le prendre en main, bien ça, ça reste à voir. Mais c'est une chose, si on parle de développement durable, c'est une des premières choses qui aurait dû être faite avant d'implanter rapidement chacun de ces champs, comment monsieur appelait ça, ces champs de chandelles.

1315 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors donc, identifier des zones à protéger. Puis les promoteurs je pense aussi souhaitent avoir l'information pour savoir, où est-ce qu'on travaille ou on ne travaille pas.

1320 Parce que dans le fond, essayer d'implanter des éoliennes à certains endroits, puis faire des simulations visuelles, il y a quand même des coûts, donc si on sait qu'il y a des zones qu'on protège, on touche pas à ça et puis on s'en va ailleurs.

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1325 C'est bien ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1330 Bon, ça peut être dans la même MRC mais dans des zones qu'on souhaite protéger, parce que vous voulez que le tourisme continue de trouver intérêt à venir dans la région.

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1335 C'est ça. D'ailleurs, on demande cette étude-là au niveau du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

1340 C'est sûr qu'il y a certains endroits qui vont de soi, mais il y a d'autres endroits, par exemple, je sais pas moi, parc du Bic, on pensera jamais implanter d'éoliennes là même s'il y a une capacité de vent intéressant. Tandis qu'ici, il y a des endroits qui sont peut-être, au niveau visuel, au niveau touristique, aussi intéressants, mais qui vont peut-être devoir ou qui vont être exploités par l'éolien, en fait. C'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1345 Vous faites appel aussi aux promoteurs, au pluriel même, puis à Hydro-Québec, de façon à ce que s'il y a du temps qui est nécessaire pour faire en sorte que l'aménagement soit fait de façon respectueuse pour les communautés d'accueil, bien, qu'on prenne un petit peu de temps s'il faut, mais qu'on pénalise pas personne.

1350 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Le feeling, pour m'exprimer en français, le sentiment global est le suivant, puis on le vit journalièrement à la MRC, pour l'implantation, surtout pour le projet déjà en place, là, qui est commencé, il y a toujours urgence; urgence, urgence, urgence, urgence pour émettre les permis des ponts, on a des études d'impact à faire, urgence pour émettre l'endroit, le permis de l'implantation de l'éolienne, urgence pour la bâtisse qui va recevoir les câblages.

En tant qu'administrateur du secteur, du territoire, en tant que responsable des règlements qui s'y trouvent, je pense qu'on aurait dû avoir le temps de réfléchir à tous ces impacts-là.

Parce que les chemins qui conduisent au site, OK, sont assez vastes, assez grands; les ponts qu'on a besoin pour passer les ruisseaux, les fossés qu'on demande des élargissements, ça a tout un impact sur l'environnement.

Nous autres, on a d'autres ministères à consulter avant de prendre ces décisions-là, et il y a toujours urgence, urgence, urgence, urgence. Donc on trouve que c'est précipité et on le dit à quelques reprises dans le mémoire. C'est ça.

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Maintenant, une dernière question.

On a vu que le promoteur s'est engagé, en première partie, à rendre publics les suivis environnementaux, mais c'est pas le cas pour les autres implantations qui se sont faites jusqu'à présent.

Est-ce que vous souhaiteriez qu'il y ait une demande qui soit faite de façon à ce que tous les suivis soient publics et que ça puisse servir justement aux MRC?

1380 **PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

Oui, dans l'esprit du mémoire, c'est ça.

Et dans l'esprit de ce que je vous disais tout à l'heure, on a besoin du plus de renseignements possibles sur les effets, sur les manières de faire, sur les interrogations que tout le monde peut se poser, comment je dirais ça, les solutions qu'on peut trouver à chacun des éléments qui nous arrivent, pour pouvoir justement, à partir de la cueillette de ces informations-là, pouvoir établir une réglementation qui va servir et la population et les promoteurs.

1390 Je pense que le dialogue est important.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395

Alors merci beaucoup.

On prend une pose de quinze (15) minutes où vous pourrez justement dialoguer.

**PAR M. RÉGINALD DESROSIERS:**

1400

Merci.

\_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_

1405

**REPRISE DE LA SÉANCE  
CARMELLE ST-GELAIS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant madame Carmelle St-Gelais, s'il vous plaît.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire. Mon nom est Carmelle St-Gelais.

L'éolien à Saint-Léandre, Saint-Ulric et Saint-Damase, les faits. Le projet prévoit l'implantation de cent (100) éoliennes d'une puissance de un point cinq mégawatt (1,5 MW). Le promoteur, monsieur Victor Pergat, dit que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des contrats avec les propriétaires sont signés, les emplacements ne sont pas déterminés.

Le parc devra être mis en service le 1<sup>er</sup> décembre 2007, tout retard entraînera de fortes amendes.

Le coût global du projet est de deux cent soixante-dix millions de dollars (270 M\$), financé à quatre-vingts pour cent (80 %) par les banques, vingt pour cent (20 %) par le promoteur. GE est sous contrat.

Le promoteur est lié avec le gouvernement pour vingt (20) ans. Souhaitons que chaque parc soit remis en contrat ou démantelé avant que le promoteur lève les feutres. Donc il est d'une grande nécessité que le promoteur soit lié dès le début par une obligation de commencer un plan de restructuration à la quinzième année de son contrat.

Le gouvernement aura pour tâche de s'asseoir avec le promoteur à la fin de la seizième, dix-sept (17), dix-huit (18), dix-neuf (19) et vingtième année, et de vérifier la véracité, le sérieux des projets soumis.

Le promoteur, consciencieux, pourra avec l'assentiment du gouvernement et de la population, continuer à faire des bonnes affaires sur notre territoire.

Que tout mouvement de fermeture soit arrêté, réglementé et respecté. Le fonds prévu de cinq mille dollars (5000 \$) par mégawatt par an pour une durée de dix (10) ans devra être fidèlement prélevé et chaque dollar de cette somme devra être investi en fiducie pour protéger les intérêts. Ce fonds cumulé plus intérêts sera aussi planifié avec le projet de restructuration.

Les lignes électriques étant pour desservir l'électricité dans les foyers longent les maisons et les réseaux de distribution suivent l'alimentation. Le jour où les foyers ont été raccordés à

l'électricité, pas un abonné n'avait pensé qu'il serait un jour placé devant une réalité aussi dérangeante, jusqu'à y sacrifier son environnement et sa tranquillité.

Les vents sont réellement présents en Gaspésie, c'est un fait. L'énergie éolienne est un atout tant que les éoliennes tiendront le coup et resteront debout. L'éolien nous offre une énergie propre et doit être développé mais pas n'importe comment.

L'homme et sa santé passent avant tout projet. Il faut éloigner les éoliennes des résidences; trois cent cinquante mètres (350 m), c'est beaucoup trop proche. Les lots des propriétaires ont une longueur d'un mille, soit cinq mille deux cent quatre-vingts pieds (5280 pi), soit l'équivalent de un mille six cents mètres (1600 m). Les résidences sont toujours installées sur le premier quatre-vingts mètres (80 m). Donc le promoteur se doit de travailler sur le fond des lots et éviter le plus possible toute pollution aux résidents.

Prendre soin de ses populations, cela devient rentable. Nos économies sont gérées dans un tourbillon, nous pensons faire des sous avec l'énergie, mais si nous déstabilisons les populations qui deviendront malades, moins fonctionnelles et plus troublées, cela n'avancera à rien.

Le bruit est présent constamment quand les éoliennes sont en travail. Un artiste, je me permets de le citer, je ne le connais pas, monsieur Raoul Jomphe, en quête de quiétude et de beaux paysages, s'est installé dans la campagne de Saint-Léandre. Dans une entrevue à Radio-Canada, l'artiste disait que la présence d'éoliennes qui tournent autour de lui était l'équivalent du bruit d'un jet qui passe.

Le bruit répétitif à long terme tombe sur les nerfs, occasionne le stress et rend malade. Ces gens de campagne sont encore plus sensibles au bruit, ils ne connaissent pas ou peu; l'impact est encore plus grand. Faut-il toujours foutre le bordel partout. Donc mettez un peu plus sur la longueur des câbles et soyez charitables, c'est le meilleur investissement.

Je parle à titre personnel.

La dégradation de nos forêts. Notre Gaspésie, pas plus que le Québec dans son entier, n'est épargnée par la surexploitation des forêts. Le milieu est devenu fragile et sensible. Nos parcs nationaux n'ont pas été ménagés; Bowater, compagnie américaine, a vidé la Dunière, territoire adjacent à la réserve Matane. Maintenant, il vend le territoire dépouillé de sa richesse au même prix que s'il était bien garni.

La réserve Matane est aussi pillée tant que l'on peut, à la limite du possible. On abat tout, sans pitié, avec des machines multifonctionnelles. On récolte quelques essences de bois et l'on broie le reste et dispose en digue. De quoi en pleurer!

Les exploitants ont découpé la réserve Matane en damiers, avec plus de bois coupé que de parcelles de bois épargné. Une bandelette de bois est laissée en bordure des routes pour camoufler le dégât. Bien maligne est la nature, elle se venge et abat elle-même le bois resté debout et met à jour la tricherie des hommes.

Le parc de la Gaspésie subit aussi les coupes à blanc, et moins chanceux encore, le feu en a détruit une bonne partie.

Tout cela pour dire que notre forêt est massacrée, et pour en ajouter plus, nos sociétés d'aménagement des forêts cherchent leur rentabilité dans la coupe des forêts en voie de devenir matures, et elles sont à leur tour passées à la coupe avec des machines multifonctionnelles.

Le projet de Northland Power Incorporated nous annonce un déboisement de cent deux hectares (102 ha) pour cent (100) éoliennes. Le projet de la Gaspésie est de huit cents (800) éoliennes, donc une perte de huit cent seize hectares (816 ha) de forêt. Ce sera un appauvrissement de la richesse forestière vraiment marquant et un sacrifice du milieu privilégié.

Le questionnement des audiences annonce l'implantation d'éoliennes dans des érablières près des lacs de villégiature. Des animaux perdront leur habitat tout comme l'humain. Il doit reculer pour survivre jusqu'à quel niveau de dégradation.

La responsabilité de la municipalité d'offrir les services. Y a-t-il une limite d'utilisation des services exigés par le promoteur. Que les pompiers se déplacent une fois occasionnellement pour éteindre un feu occasionné par une éolienne, cela n'entravera pas nécessairement leur charge et ils pourront fort bien répondre à la demande et sans beaucoup d'impact. Qui paiera, c'est une autre question, la ville ou la municipalité devra régler.

Mais utiliser le site d'enfouissement sans limite, voilà un point qui viendrait raviver un débat. Qu'une éolienne fort endommagée prenne le chemin du site d'enfouissement viendrait questionner le décret et serait pour les citoyens de la MRC de Matane un manque de respect. Parce que cet enfouissement est hors du commun et viendrait hypothéquer largement notre site d'enfouissement. Le contribuable paierait la note.

Quand je vous dis que nos économies sont dans un tourbillon, c'est une autre démonstration. C'est un jeu de "passe la facture". Je propose donc que les promoteurs prévoient, avec le ministère de l'Environnement, un enfouissement qui leur serait propre et contrôlé et que tous métaux d'acier, de cuivre, de fibre de verre et autres soient récupérés et acheminés dans des lieux appropriés et ciblés par le gouvernement. Et qu'un comité de suivi soit mis en place pour que le travail respecte les exigences du décret.

La responsabilité des propriétaires lors de l'exploitation. Les propriétaires ont à être déchargés de toute responsabilité envers l'achalandage humain et matériel qui circule sur leur propriété en relation avec l'éolien. Même une liste de responsables et d'équipements doit être

émise par entente signée pour contrôler la circulation; sinon, le propriétaire perdra totalement le contrôle. Si des personnes non citées doivent accéder, elles demanderont un droit de passage.

Prévenir au lieu de guérir. Le questionnement des audiences nous dit que le gouvernement n'a pas réglementé ce projet éolien. La MRC de Matane semble dire qu'elle ne s'est pas penchée beaucoup sur le projet sauf pour établir quelques distances et statuer sur l'installation de lignes. Elle accuse son manque d'expérience. Les municipalités ont davantage négocié avec les promoteurs; elles ont besoin d'un peu de temps pour protéger leur territoire et se doter d'une réglementation.

Je recommande de faire des études d'ondes avant l'installation du projet afin de pouvoir effectuer des comparatifs après. La population n'a pas à subir le brouillage des ondes ni les interférences.

De même, je recommande une étude de l'état des chemins dans les municipalités avant le début des travaux afin de les laisser dans une condition équivalente ou meilleure.

Le démantèlement des éoliennes. C'est la partie du travail qui m'inquiète le plus. La durée de vie de ces éoliennes était planifiée pour vingt-cinq (25) ans; maintenant, nous parlons de vingt (20) ans, quinze (15) ans.

Cet hiver, le parc Le Nordais de Cap-Chat a annoncé le bris de pales d'éoliennes par les vents. Quel paradoxe! Des éoliennes qui s'alimentent de vent et que le vent brise.

Une semaine plus tard, le parc Le Nordais était à vendre. Ensuite, un administrateur de Cap-Chat est venu nous dire, toujours en entrevue à la T.V., que fort probablement leur parc deviendra la première expérience d'un cimetière d'éoliennes en Gaspésie.

Ce parc n'est âgé que de neuf (9) ans et il est démodé. Connaissant la gérance boiteuse de plusieurs projets du Québec commandés par le gouvernement, quelle donnée solide devons-nous utiliser pour convaincre notre conscience qu'il n'y a pas de danger pour l'après-projet.

Analyse de la situation. Le gouvernement ou la société d'État envoie en appel d'offres une demande pour l'achat d'électricité éolienne, mille mégawatts (1000 MW); à qui la demande s'adresse-t-elle? C'est vraiment une responsabilité du distributeur d'électricité.

Notre Hydro-Québec n'a jamais planifié l'éolien et qui plus est, il cherche des partenaires sans aucun avertissement, sans aucune étude, ni préparation. Le Québec devient vulnérable et semblable à une proie.

Ce gouvernement fort de grands philosophes pourrait-il un jour s'aligner sur ses politiques et penser son langage, c'est-à-dire à la diversité, au développement durable et à la

planification de la ressource. La jungle de l'éolien nous conduira vers de nombreuses erreurs, de l'exploitation abusive des propriétaires et du territoire.

Des éoliennes partout. Un parc organisé par Northland Power Incorporated qui ignore un parc d'Axor et qui partage le même territoire. Des éoliennes qui stressent par le bruit, par la pollution du paysage, quand elles pourraient être tout bonnement des pourvoyeurs d'énergie.

Prévenir, le gouvernement ne connaît pas. Il y a quinze (15) ans passé, les spécialistes de l'électricité auraient dû sortir leur table à dessin, faire des études d'impact, ouvrir des centres de recherche, faire des tables de consultation et de concertation, faire des études d'impact sur l'environnement;

Étudier le territoire, mettre des tours de capteurs de vent, voir les meilleurs sites pour l'implantation des parcs éoliens, étudier leur capacité de contenu et de rendement;

Voir la capacité de l'homme à vivre dans ce milieu éolien, faire des expériences sur le vécu plus ou moins rapproché des éoliennes, voir la variation de son comportement, tenir compte de ces témoignages. Enregistrer aussi des réactions face au bruit développé par ces engins, sa capacité de résistance à la tolérance visuelle et mentale;

Faire les études appropriées pour découvrir les chemins de migration des oiseaux, inventorier les habitats à protéger. Commander des études sur des projets étrangers pour établir le plus précisément la mort d'oiseaux tués par les pales, par les collisions frontales avec ces monstres et l'épuisement des oiseaux par le tournoiement autour des gyrophares.

Le promoteur annonce une mortalité de zéro point quarante-sept (0,47) oiseau par an par éolienne et les statistiques disent un point quatre-vingt-trois (1,83) oiseau par an par éolienne; les écarts sont un peu larges.

Lancer des défis, faire des concours d'étudiants en ingénierie pour confectionner une éolienne adaptée à notre climat et à la hauteur de notre compétence québécoise;

Mettre une deuxième équipe pour programmer les dérivés et les retombées économiques. Créer des firmes québécoises de mise en marché des produits éoliennes et capables, en dernier ressort, de transiger avec les étrangers.

Si des immigrants ont pu faire des cours de pilotage d'avion aux États-Unis pour faire un attentat terroriste aux États-Unis, peut-être qu'avec un peu de débrouillardise, serait-il possible que nos honnêtes ingénieurs fassent des études spécialisées à l'étranger pour obtenir les techniques de pointe.

Une géographie particulière. La partie du Québec qui excède la partie centrale et qui est située à droite du fleuve Saint-Laurent, donc dans l'est de la province et qu'on appelle la

péninsule gaspésienne, a une forme géographique qui se prête intelligemment à son développement. Elle est assez étroite et allongée. Les populations vivent en bordure du fleuve et près des eaux de la baie des Chaleurs. Le coeur du territoire est beaucoup moins habité et de grands espaces ne sont pas habités.

Ce territoire pourrait servir à l'aménagement d'une ligne de services qui desservirait aussi bien le côté nord comme le côté sud de la péninsule. Il pourrait accueillir une voie ferrée aménagée avec des bretelles qui alimenteraient en biens les villes côtières des deux (2) rives. Ces voies ferrées permettraient le désencombrement des routes en diminuant les camions remorques propres au transport. Il y aurait une large économie dans la réfection des chemins.

La Chine a construit une voie ferrée pour se rendre au Tibet, la voie est construite en montagne et pas n'importe quelle montagne, elle a deux cent quatre-vingt-huit kilomètres (288 km) de long, des portions passent à cinq mille pieds (5000 pi) d'altitude, il a fallu construire des cabines pressurisées, et elle l'a fait. Les gaspésiennes en demandent pas tant.

Les parcs éoliens pourraient aussi occuper ce territoire hors de la vue des gens, isolant le bruit et protégeant la beauté des paysages gaspésiens que le touriste recherche sur les côtes.

L'île d'Honolulu, d'Hawaï, est alimentée uniquement par l'énergie éolienne. Nous circulons autour de l'île et jamais nous y voyons une éolienne; elles sont placées au coeur de l'île. Même si les plus belles plages de surf sont en bordure.

Les sites d'enfouissement pourraient rejoindre aussi ces territoires éloignés; pas pour en abuser, seraient nôtres, sous la responsabilité et la gestion des villes, mais avec un certain éloignement qui rendrait service aux populations. Du bon air à respirer! Même Matane a quand même le droit de rêver.

Des comportements qui suscitent des questionnements. Ça achève, il reste juste une page. Pourquoi créer des situations d'urgence, ça a été discuté tout à l'heure. Échéance de la production des travaux, 1<sup>er</sup> décembre 2007; cela donne en somme une année et demie (1 ½) pour bâtir tout le projet et en plus faire les audiences publiques gouvernementales.

Ce sont des astuces pour coincer la population. C'est la deuxième fois en trois (3) ans que l'on répète le scénario à Matane sous le même gouvernement. A-t-on fait de longues études cachées gouvernementales sur l'énergie éolienne à coût de plusieurs milliers de dollars, laissant croire à la population que rien n'est préparé, laissé à tout vent, ou bien c'est un coup floué de grande envergure.

Les contrats sont signés avec l'entrepreneur GE et avec quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des propriétaires. Que viennent faire les audiences publiques si tard dans le dossier.

Les audiences publiques ont pour rôle de faire des recommandations, alors ne faudrait-il pas qu'elles les fassent à la mise sur pied du projet et non quand les cartes sont jouées. Elles devraient cueillir les informations nécessaires au lancement du projet et non pas se contenter de mettre quelques diachylons sur les blessures les plus douloureuses.

Ces audiences coûtent chers. On met à notre disposition des gens très compétents et de qualité. Pourquoi ne pas tirer le maximum de leur recherche et de leur travail. Les projets en sortiraient plus respectueux.

Si les audiences publiques veulent garder leur rôle de questionner après que les études des parcs soient mises à jour, eh bien du moins, qu'on fasse des tables de consultation et de concertation pour que les gens soient entendus dès le début.

Loin de la consultation, dans ce cas-ci les promoteurs ont isolé les propriétaires pour négocier et même en certains cas, demandé le secret sur les ententes. C'est la procédure du démarchage, désamorcer une difficulté à la fois. Le projet aurait été beaucoup plus harmonisé avec une concertation des propriétaires participants.

Ce projet si apparent dans le paysage aurait besoin d'une vision d'ensemble, des plans et devis devraient être rédigés sur l'ensemble des visées éoliennes pour le futur et pour toute la Gaspésie.

Des mesures pour éviter la catastrophe. Il faut mettre des mécanismes gouvernementaux pour mettre ces projets de parcs éoliens à l'abri des faillites. Il faut mettre des recours pour que les promoteurs respectent les contrats jusqu'au bout. Il faut mettre un bureau pour accueillir les plaintes des propriétaires afin que les réparations se fassent diligemment et que les ententes soient respectées.

Des parcs éoliens en retrait. Mettre des éoliennes partout, en arrière des maisons, dans les villages, en périphérie des villes et des villages, au bord des lacs, partout où nos yeux se posent, cela devient de la pollution. Les éoliennes deviennent des irritants pour les résidents et des nuisances pour l'attrait touristique.

Notre fleuve Saint-Laurent est hypothéqué; le réchauffement de l'eau et la pollution ont fait fuir nos poissons. Nos forêts sont largement exploitées et sans norme d'esthétique. À Matane, notre air est hypothéqué, les hivers sont longs et froids. Il nous restait en somme que nos beaux paysages en bordure du fleuve. Et voilà que notre gouvernement, étranger à notre région, décide de nous faire envahir par les éoliennes. C'est la dernière bouchée qu'il peut prendre.

Faire des parcs d'éoliennes en retrait, hors de la vue des résidents et du tourisme, cela deviendrait un projet intéressant, une solution de rechange non polluante qui nous alimenterait en énergie et qui sauverait nos gigantesques plans d'eau, grande beauté de la nature. Et disposés

de cette façon, je pense même que les parcs deviendraient des attraits touristiques; les gens iraient par choix visiter ces parcs. Et un parc éolien est vraiment impressionnant, la concentration devient l'attrait et finalement a l'allure d'un spectacle. C'est de réfléchir avant d'agir.

Nationaliser l'électricité. L'hydroélectricité au Québec est nationalisée et c'est bien comme cela. Nous avons la richesse et elle profite aux Québécois. Pourquoi devrait-il en être autrement de l'électricité éolienne. Le vent est aussi notre richesse et les dettes gouvernementales sont notre pauvreté.

En vertu des principes de la diversité et du développement durable, il est de la responsabilité et du devoir du gouvernement de prendre la gestion de l'électricité éolienne et de la nationaliser au même titre que l'hydroélectricité.

Je vous remercie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci madame St-Gelais. On a quelques petites questions pour vous.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Un premier élément. À la première page de votre mémoire, vous faites référence aux lots des propriétaires qui ont une longueur d'environ mille six cents mètres (1600 m) de long, et vous dites en fait qu'on devrait installer les éoliennes, s'il y a installation d'éoliennes...

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Au fronteau.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

... au fond de lots, donc on parle de peut-être un virgule cinq kilomètre (1,5 km) en fait des résidences. C'est un peu ça qu'on peut comprendre?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Un mille. Un mille en kilomètre, non, un mille, c'est soixante pour cent (60 %) – un kilomètre c'est soixante pour cent (60 %) d'un mille, donc ça ferait à peu près un kilomètre point trois (1,3 km), quoi.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça, un kilomètre point cinq (1,5 km). Donc c'est ça un peu, ce que vous voyez, en fait ce que vous suggérez, c'est qu'on éloigne de plus d'un kilomètre (1 km), disons qu'on peut s'entendre sur plus d'un kilomètre (1 km) les éoliennes des résidences.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

C'est parce que chez nous, les lots, souvent, souvent, sont placés par mille, et il y a souvent des fois où il y a pas de chemin entre les deux (2), donc il y a deux (2) milles de long entre les chemins. Et puis c'est toujours en ligne droite, nos lignes de fronteau.

Donc on pourrait toutes les installer dans les lignes de fronteau. Donc ça embarrasserait pas personne, puis je pense que ce serait une solution très convenable. Ce serait éloigné des populations et ce serait bien.

On n'entendrait pas le bruit puis il y aurait pas d'interférence dans les ondes, puis on les verrait quasiment pas, bien des endroits.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Un autre élément que vous apportez dans votre mémoire, bon, ça va un peu plus loin que ça, vous dites même, on devrait les mettre ailleurs, c'est-à-dire dans les zones qui sont non habitées, ça je pense qu'on peut peut-être comprendre ça.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Bon, j'ai fait une suggestion, là, pour la péninsule de la Gaspésie, c'est là où vous voulez en venir?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

C'est ça, oui, quand vous dites "central", là, au centre de la Gaspésie, dans le fond, avec une nouvelle ligne.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

C'est parce que si on mettait ça loin, si on se faisait une ligne de services, c'est un projet, c'est une suggestion, là, ce sera pas pour demain matin mais en tout cas, il faut qu'à un moment donné quelqu'un le dise, quelqu'un le pense.

C'est parce que la Gaspésie est pas tellement large, ça fait que si on faisait une ligne centrale au coeur, au milieu des deux (2) rives, ce qui arriverait, c'est qu'on pourrait tout mettre

les services à cet endroit et mettre des bretelles pour entrer dans les villes. Donc les deux (2) côtés des rives seraient dispensés, seraient épargnés de tous les troubles, comme les sites d'enfouissement où on s'est beaucoup dépensé, et où les éoliennes maintenant qui vont envahir les villages. Et puis en plus, un train qui pourrait nous desservir convenablement.

En tout cas, c'est des projets suggérés. Ça ferait bien l'affaire, je pense que ce serait quelque chose qui pourrait faire grandir la Gaspésie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais on parle du projet actuel ou c'est pour des suggestions pour d'autres projets?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Bien c'est-à-dire que présentement, ce sera pas possible, présentement, avec ce projet, parce que ça demande beaucoup d'aménagement au coeur du territoire.

Mais présentement, le possible, ce serait de le mettre dans les fronteaux de lots, dans bien des majorités.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça pourrait régler les questions de bruit, les questions...

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Ça réglerait toutes les questions de bruit, puis ce serait tout bien enligné, ça ferait quelque chose d'intéressant, je pense, même là, même si c'était près des villages.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame St-Gelais, vous auriez souhaité que le BAPE intervienne beaucoup plus tôt, au moment où le projet était en conception, pour que justement, l'intégration des préoccupations des citoyens soit prise en ligne de compte. Cette suggestion-là, vous n'êtes pas la seule à le faire, plusieurs avant vous l'ont fait dans plusieurs dossiers devant le BAPE.

Comment vous verriez une consultation au tout début, lorsqu'un promoteur par exemple fait un avis de projet, disant qu'il a l'intention d'installer, prenons un parc éolien d'une telle

capacité de production, bien, vous verriez ça comment, la consultation de la population à ce moment-là?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Il faudrait, au tout début des projets, quand l'éolien est venu sur le marché, qu'on envoie une équipe s'asseoir avec la MRC d'abord, parce que c'est la juridiction de la MRC, puis de planifier avec la MRC tous ses règlements et voir les études, leur mettre à leur disposition des études pour qu'elle puisse les consulter et se les approprier pour ne pas faire de gaffe, comme on dit. Des fois, on fait des gaffes, mais c'est toujours malchanceux, une gaffe, c'est jamais voulu, c'est juste un manque d'expérience.

Mais si au tout début on donnait des outils aux gens pour qu'ils travaillent bien, pour qu'ils puissent se régler et puis s'installer, et après ça, envoyer les gens, vraiment les promoteurs et les gens qui organisent les projets après.

Mais il faudrait donner le temps aux gens des régions de s'installer convenablement avant d'envoyer les promoteurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Puis est-ce que ça pourrait être au niveau des MRC qu'il y a une consultation, qu'il y a une table de concertation pour voir qu'est-ce qu'on peut faire avec ce projet-là, quelles sont les règles à prendre en compte ou quelles sont les préoccupations des citoyens qu'il faut gérer.

Comment vous voyez ça?

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

C'est avec les MRC, c'est la MRC qui est responsable avec les maires, donc c'est les maires des paroisses. C'est avec eux qu'il faut vraiment monter les projets.

Mais après, les maires sont supposés d'aller vers leurs populations, vérifier avec les populations. Mais c'est le maire, avec sa table de conseil, qui décide. Donc c'est là que la décision se rend.

C'est avec eux de monter les projets convenablement, avant d'envoyer installer le projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par exemple, justement, sur un règlement qui pourrait être...

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Je donne un exemple, là, le trois cent cinquante mètres (350 m) présentement. Ça a été établi, lors des audiences que ça avait été décidé, parce qu'ils avaient vu dans un volume que c'était une réglementation qui était ailleurs, mais on n'avait pas expérimenté chez nous, et les éoliennes étaient peut-être moins grandes, donc ils ont décidé que pour eux, ça pouvait être convenable. Donc ils ont écrit trois cent cinquante (350 m).

Mais là, avec tout le développement, le questionnement, on s'aperçoit que la mesure trois cent cinquante (350 m), ça ne convient pas aux gens des villages et des villes. Donc là, ils sont mal pris avec les règlements.

Donc si quelqu'un s'était assis avec eux autres, qui leur avait expliqué, et puis avait fait entendre, et puis visiter des parcs, tout faire une bonne étude, ils auraient été en mesure de mettre une bonne mesure et les gens ne seraient pas mal pris présentement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que des projets comme des éoliennes, c'est là pour, les tours, c'est peut-être là pour cinquante (50) ans, donc c'est la génération présente mais c'est aussi les générations futures.

Alors c'est important de tenir compte de l'opinion des gens; c'est ce que vous nous livrez comme message.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Oui, et c'est pour ça qu'il faut que ce soit plus loin des populations. Il faut vivre, nous aussi, et c'est en bordure qu'on vit, donc il faut éloigner les projets troublants un peu en retrait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Je pense que la population est plus importante que les grands projets, là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

**PAR Mme CARMELLE ST-GELAIS:**

Merci.

---

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant le porte-parole de l'Université du Québec à Rimouski.

Je sais pas si vous êtes porte-parole de l'université, vous êtes de l'université, mais peut-être vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Oui, mon nom est Adrian Ilinca, je travaille avec le Groupe éolien de l'Université du Québec à Rimouski. Je présente le travail que nous avons fait avec le professeur Jean-Louis Chaumel qui ne peut pas être ici ce soir.

Donc on parle de la durée de vie et le démantèlement des parcs éoliens, quels sont les résultats d'une étude scientifique que nous avons faite là-dessus.

Donc on va essayer de faire une présentation relativement brève, je crois qu'il y en a déjà un document qui a été soumis au BAPE, qui est disponible sur le site pour ceux qui veulent le consulter. Cette présentation va être une synthèse de l'étude qui a été réalisée et qui est présentée. La présentation a été réalisée par Jean-Louis Chaumel.

Donc ce qu'il est important à retenir, c'est que l'équipe de recherche a publié, il y a environ deux (2) mois, les résultats d'une étude qui portait sur le vieillissement des éoliennes au Canada. Ici, nous présentons les points les plus importants.

Premièrement, il nous apparaît que ces points doivent être considérés par le BAPE, autant pour le projet de Northland Power ainsi que les autres projets auxquels vous avez à faire des audiences.

Ce qui est important à retenir, c'est que ce ne sont pas les chercheurs qui ont été à l'origine de cette étude, mais c'est une étude qui provient des questions et des inquiétudes des gens qui nous ont poussés à analyser certaines informations, la plupart du temps extrêmement difficiles à recueillir, et nous avons collaboré avec d'autres organismes ailleurs au Canada qui ont eu un peu plus d'expérience que le Québec dans l'exploitation des parcs éoliens.

Donc ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui posaient la question, est-ce qu'ils vont être payés pendant les vingt-cinq (25) ans qui étaient les durées prévues des projets et que va se passer avec les éoliennes à la fin du projet.

Donc l'étude a été réalisée en 2006 par Jean-Louis Chaumel, sur le vieillissement des éoliennes, et cette étude donc a porté sur l'ensemble des parcs éoliens qui ont été installés au Canada.

Vous savez très bien que la plupart des parcs éoliens dans le monde sont installés à l'étranger, le Canada, c'est un marché qui est extrêmement réduit en termes de puissance éolienne installée, donc l'expérience canadienne, elle est extrêmement réduite dans ce sens-là.

Nous avons essayé d'identifier systématiquement quelles étaient les données disponibles au Canada afin de déterminer quelles sont les causes des bris des équipements, et les coûts des réparations et les impacts qui sont spécifiques à l'exploitation, au climat canadien.

Donc l'étude en tant que telle portait sur les éoliennes de puissance entre sept cent cinquante kilowatts (750 kW) et un point huit mégawatt (1,8 MW), portait sur des éoliennes de technologies différentes, avec ou sans multiplicateur de vitesse, et couvrait l'ensemble du Canada.

Ce qu'il est important à retenir, c'est que toutes les éoliennes qui ont fait l'objet de l'analyse ont été fabriquées à l'étranger par des manufacturiers étrangers.

Il y en a deux (2) conclusions principales qui se dégagent. La première, c'est qu'il y a un écart important entre la durée des contrats signés et la prévision de durée de vie des machines.

Hydro-Québec et les promoteurs ont signé des contrats, la plupart du temps, de vingt et un (21) ans, il y en a des contrats entre les promoteurs et les agriculteurs de l'ordre de vingt-cinq (25) ans, et selon les informations que nous avons pu recueillir, à cause des conditions spécifiques de l'exploitation au Canada, nous avons constaté qu'il y a un vieillissement accéléré des machines, et la durée d'exploitation est plus réduite qu'ailleurs dans le monde.

Donc il y a un écart entre la durée des contrats et la période pendant laquelle les parcs peuvent être exploités de façon optimale.

Donc cette réduction, si vous voulez, de la durée d'exploitation par rapport à la période prévue est due premièrement aux questions technologiques, donc les machines ont été développées pour des conditions, si vous voulez, plus clémentes que celles que l'on rencontre au Canada, et le deuxième gros problème est le problème de l'entretien des machines qui, la plupart du temps, est défectueux.

La deuxième grande conclusion porte sur l'absence de garantie de démantèlement qui génère évidemment beaucoup de soucis dans la population qui se rend compte du fait qu'il existe pas de garantie sérieuse et "opérationnalisable" du point de vue juridique, qui peuvent protéger les agriculteurs ou les petites municipalités contre le fait que des éoliennes non fonctionnelles, ou trop vieilles, ou abandonnées soient effectivement démantelées.

Évidemment, à terme, ceci représente une menace pour les paysages et l'environnement.

Donc essayons de voir maintenant les conclusions de cette étude point par point et les éléments qu'il faut insérer là-dedans.

Donc les agriculteurs, même s'il y a des clauses qui sont insérées dans les contrats, ils se trouvent la plupart du temps, en fait, dans l'incapacité de faire respecter ces clauses-là par les promoteurs.

Deuxièmement, les municipalités ont un pouvoir théorique lors de l'émission du permis de construction et peuvent exiger la preuve d'un fonds de démantèlement, mais c'est difficile à exercer, ce pouvoir.

Troisièmement, les MRC ont la possibilité d'élaborer des RCI, n'ont pas cependant un pouvoir qui est significatif sur le processus de démantèlement, et la plupart du temps, cette responsabilité est transférée aux municipalités.

Finalement, Hydro-Québec oblige, à la signature du contrat, la création d'un fonds de démantèlement à partir de la dixième année, mais encore une fois, ça paraît assez difficile d'exercer ce pouvoir légal afin d'appliquer la directive.

Finalement, les développeurs, la plupart du temps, on se rend compte que dans les plans d'investissement, ne prévoient pas des fonds de démantèlement ou sous-estiment l'ampleur de ces fonds qui sont nécessaires.

Il est important à souligner que les travaux de démantèlement peuvent affecter tous les acteurs impliqués dans le projet éolien, pas seulement le développeur. Ces travaux de démantèlement sont relativement complexes à effectuer et comportent des coûts non négligeables, des coûts de transport, des coûts de grutage, il y a des matières dangereuses qui ne peuvent pas être traitées de façon conventionnelle et ont besoin de disposer de ces matériaux-là de façon exceptionnelle.

Le BAPE est un des acteurs clés, d'autant plus qu'aucun des autres n'a pu, ou ne peut pas, ou peut difficilement rendre effectives les clauses qui sont introduites, donc il est important que le BAPE renforce ses exigences afin d'éliminer les risques qui ont été identifiés lors de ces études.

Le BAPE lui-même a très bien résumé et énoncé ses recommandations, mais elles n'ont pas été mises en oeuvre. Et ce que nous recommandons ici, c'est de mettre effectivement en oeuvre ces recommandations qui ont été initialement élaborées.

Sans aller dans le détail, nous aimerions souligner que du côté industriel ou au niveau des exploitants du parc, ils doivent accroître et améliorer leurs méthodes d'entretien, parce que dans le rythme actuel, il est insuffisant de garantir que les éoliennes fonctionneront vingt (20) ans et plus comme les contrats le mentionnent.

Nous considérons que les coûts d'entretien devraient atteindre au moins cinquante mille dollars (50 000 \$) par éolienne par année, tandis que les budgets, normes et pratiques au Canada prévoient présentement environ vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année par éolienne.

Au niveau des conclusions et des recommandations, nous considérons que le BAPE doit mieux préciser et exiger les responsabilités des différents partenaires en matière de garantie pour le démantèlement des éoliennes, et notamment les responsabilités des collectivités publiques.

Le ministre doit conditionner sa décision d'approbation du projet à la constitution d'un fonds de fiducie par les propriétaires de parc éolien dès le démarrage du projet.

Et nous considérons que ce ne sont pas ces précautions qui sont susceptibles de mettre en péril la rentabilité des projets ou les coûts de l'énergie éolienne au Québec, et que l'industrie aurait elle-même l'avantage d'améliorer ses méthodes et budgets d'exploitation et d'entretien des parcs éoliens.

Au niveau des références, vous avez ici une liste de références qui ont été utilisées pour l'élaboration de l'étude en question. Nous avons consulté plusieurs collaborateurs ailleurs au Canada, principalement en Colombie-Britannique, dans les Territoires du Yukon. Nous avons travaillé aussi avec l'UPA, le Centre de recherche sur les éoliennes nordiques de Murdochville.

En annexe, quelques précisions concernant les paramètres de coûts et de durée de vie des machines, dont les coûts de démantèlement sont relativement mal connus en 2006 pour un horizon jusqu'en 2014 et au-delà.

Mais nous considérons qu'ils n'ont pas été surévalués dans l'étude de l'UQAR, parce qu'en ce moment, au Québec, il n'existe aucune industrie de remontage d'éoliennes usagées.

Les coûts de destruction ou récupération de certaines matières non admissibles dans les centres d'enfouissement sont inconnus et présentement sont extrêmement élevés. Les coûts de transport vont augmenter. Et ces coûts sont différents si nous intervenons sur une seule

éolienne qui peut tomber en panne à un moment donné ou à un autre, ou pour le démantèlement d'un parc au complet.

Finalement, les prévisions des coûts d'entretien qui sont utilisés généralement dans les différentes techniques, si vous voulez, sont relativement sous-évalués par rapport à l'expérience de certains experts canadiens.

Et finalement, nous établissons que les éoliennes ne peuvent atteindre plus de vingt (20) ans de fonctionnement si les procédures et les budgets d'entretien ne sont pas adéquatement adaptés à leur exploitation dans le climat nordique.

Ceci conclut ma présentation, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Ilinca.

Permettez-moi tout d'abord de vous indiquer que le BAPE n'a pas de responsabilité décisionnelle. Il peut faire des recommandations, même des constats et avis c'est-à-dire, et c'est le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fait des recommandations. Donc on fait des propositions pour que ce soit le plus clair possible, pour éclairer la décision, mais on n'a aucun pouvoir pour exiger que ces recommandations-là ou ces avis-là soient mis en place.

Alors on a vu, dans certaines régions, qu'il y a des comités de suivi sur les avis du BAPE, pour voir si effectivement, on y a donné suite, mais une fois que notre travail est fait, nous, on peut pas voir si ça va être mis en place.

On essaie simplement de proposer des solutions qui fassent en sorte qu'il y ait un projet qui soit acceptable socialement, et puis non seulement pour les citoyens de maintenant mais essayer de prévoir aussi pour l'avenir.

Alors c'est dans ce sens-là qu'on va faire tout notre possible pour que ce soit bien clair, mais on sait pas qu'est-ce qui va être fait par la suite.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Vos recommandations sont excellentes, en réalité. Vos recommandations sont excellentes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon. En tout cas, on va faire ce qu'on peut pour que ce soit précis, mais on sait pas les suites, ce sera justement peut-être au comité de suivi à voir si ça été mis en oeuvre.

On a des petites questions.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aimerais revenir sur la question de la durée de vie, bon, vous parlez de vingt-cinq (25) ans, les contrats, quinze (15) ans, possiblement vingt (20) ans, soit la durée de vie d'une éolienne, par contre vous parlez beaucoup d'entretien.

Donc si on comprend, si une éolienne est bien entretenue, avec les montants suffisants pour l'entretien, elle peut durer plus longtemps.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Exactement.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc l'équation est assez simple.

Mais est-ce qu'on peut augmenter la durée de vie, à combien, même avec un entretien qui soit bien fait, est-ce que ça a quand même une durée maximale?

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Écoutez, normalement, les manufacturiers européens donnent des durées de vie de l'ordre de vingt (20) à vingt-cinq (25) ans.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Même avec un bon entretien ou sans?

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Avec l'entretien.

Mais dans un climat européen, si vous voulez, dans lequel le climat plutôt, il est beaucoup moins rigoureux qu'au Canada, nous constatons que la durée de vie de ces éoliennes-là, qui en suivant un programme d'entretien adéquat, la durée de vie peut être de vingt (20) à vingt-cinq

(25) ans, donc ce n'est pas impossible que la durée de vie de ces parcs-là soit de vingt (20) à vingt-cinq (25) ans.

Maintenant au niveau – il y a deux (2) aspects qui sont particuliers à l'exploitation au Canada, qui sont premièrement les conditions climatiques, donc techniquement parlant, ces éoliennes n'ont pas été conçues dès le début pour une exploitation dans un climat nordique, et il y a toutes sortes de problèmes qui sont associés à cette exploitation, et les propriétaires des premiers parcs se sont rendu compte de ces réalités-là.

Et deuxièmement, on se rend compte aussi du fait que les budgets pour l'entretien de ces éoliennes ont été beaucoup sous-estimés. Et c'est important que les promoteurs, en premier lieu, se rendent compte et tiennent compte de cette réalité-là, et que le monde soit au courant qu'il y a eu des problèmes ailleurs.

À titre d'exemple, au Canada, il y a une éolienne qui a été extrêmement bien entretenue, c'est celle qui a été installée à côté de la centrale de Bruce en Ontario, à côté de la centrale nucléaire de Bruce, qui a été extrêmement bien entretenue, et elle continue de fonctionner correctement.

Il y en a d'autres endroits, au Yukon aussi, où même dans un climat qui, je vous assure, est beaucoup plus rude qu'ici, sont des éoliennes qui opèrent déjà depuis sept-huit (7-8) ans, et elles fonctionnent adéquatement.

Par contre, il y a des projets en Alberta, en Colombie-Britannique, dans lesquels on a constaté le même type de problème si vous voulez, un entretien qui était un peu moins rigoureux et qui a conduit à des défauts, un taux de défauts accru.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que dans votre étude, vous avez regardé aussi les projets à venir, c'est-à-dire est-ce que les nouvelles technologies qui sont, en tout cas qu'on voit sur le marché présentement, est-ce qu'elles sont mieux adaptées aux conditions du Québec?

Dans votre étude, est-ce que vous avez examiné ces éléments-là pour...

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Il y en a, la plupart du temps, les manufacturiers ont un certain souci pour l'adaptation de leurs machines aux climats froids. Et à titre d'université, de groupe de recherche, nous avons à travailler avec certains manufacturiers dans ce sens-là.

Ce que je peux vous dire cependant, c'est qu'évidemment, comme la quasi-totalité des manufacturiers, surtout ceux qui sont dans le premier appel d'offres de mille mégawatts

(1000 MW), sont des manufacturiers étrangers; nous ne sommes pas au courant d'aucun travail de recherche et développement qui soit fait à ce niveau-là pour l'adaptation au climat nordique.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est de regarder historiquement qu'est-ce qui se passe. Et le projet de Axor, on a vu qu'ils ont eu des problèmes, et pas des moindres, à cause du fait que les éoliennes n'étaient pas adaptées au climat froid.

On croyait que Vestas, avec le projet de 3Ci, à Murdochville, ils ont réussi à régler une partie de ces problèmes-là, et l'exploitation durant le premier hiver nous a fait croire que les choses s'étaient améliorées, maintenant après un deuxième hiver d'exploitation, on se rend compte qu'il reste encore beaucoup beaucoup beaucoup de choses à faire.

Donc en ce moment, pour nous, c'est très difficile d'évaluer ça. Si les manufacturiers viennent travailler avec nous, on est au courant. Mais la plupart de ces manufacturiers-là ne font pas de recherche au Canada, donc c'est très difficile à savoir où ils en sont là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être un autre aspect, dans votre mémoire, vous parlez d'Hydro-Québec avec sa condition de créer un fonds à la dixième année, et vous dites qu'il y a pas de pouvoir légal significatif.

J'aimerais vous entendre un peu là-dessus, comment...

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Vous savez comme moi que ce sont des sociétés de gestion qui s'occupent de la gestion des parcs, qui ont une responsabilité limitée par rapport à la société mère, et ces sociétés-là, leur seul, comment dirais-je, c'est assez facile de les mettre en faillite si jamais elles vont gérer plus de pertes que de revenus à un moment donné.

Dans ces conditions-là, je crois que c'est assez difficile, légalement, d'aller chercher de l'argent à la société mère.

Enfin, vous allez me corriger, mais d'après ce que j'ai vu, dans la plupart des projets, ce sont des sociétés de gestion qui ont la propriété des parcs.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Les questions que j'avais par rapport à ça, c'est que si par exemple il y a un décret du gouvernement qui oblige le promoteur à prévoir un fonds, est-ce que le fait qu'il y a un décret, en plus de cette condition-là d'Hydro-Québec, est-ce que ça devient pas une certaine garantie?

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Oui, effectivement. Mais si ce fonds commence à se créer dès les premières années pendant lesquelles tout marche très bien, il y a des bénéficiaires qui vont se dégager, etc...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et non pas après dix (10) ans comme...

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

... et non pas après dix (10) ans, et que ce fonds-là soit en fiducie et sous un contrôle adéquat de la part des municipalités ou des organismes, ou des ministères ou des organismes qui sont indépendants du promoteur, et qui s'assurent du bon usage de ces budgets-là, à ce moment-là, je crois que c'est une garantie suffisante pour tout le monde.

Et nous considérons, il y a un point qui est assez important, le fait qu'il y a des promoteurs qui prétendent que la création de ce fonds-là peut nuire à la rentabilité des projets et au développement de l'éolien, selon nous, l'augmentation des coûts des éoliennes en ce moment est tellement important que les budgets qu'ils doivent prévoir dans ce fonds-là sont extrêmement minimes par rapport à l'augmentation de tous les autres coûts.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

En fait, ce qu'on nous avait dit aussi, c'est que le fait de démarrer à la dixième année permettait de garder les prix les plus bas possibles au niveau du coût de la vente d'énergie.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Mais vous savez, c'est un appel d'offres et parfois, vous savez, les gens calculent dans leur appel d'offres un prix de vente de l'énergie qui est artificiellement bas, en sachant qu'après la dixième année, en réalité, ça leur coûte plus rien. Donc...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question un peu plus, en fait une précision, en fait vous dites dans votre annexe, quand on parle du démantèlement, on dit:

"Les coûts sont très différents si on intervient sur une éolienne ou sur tout un parc."

Expliquez-moi un peu quelle est la différence.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Je vais vous donner comme exemple des interventions qui sont nécessaires à Murdochville, ça prend une grue spéciale qui vient de Toronto, ça coûte cent mille dollars (100 000 \$) juste pour démarrer la grue, qu'elle part de Toronto, ensuite cent mille dollars (100 000 \$) par jour.

Donc évidemment, si vous avez une éolienne qui tombe en panne, sur laquelle vous avez à faire des réparations majeures ou des interventions majeures, vous avez tout un coût qui est extrêmement important pour une seule éolienne. Tandis que si vous faites ce déplacement pour tout le parc, à ce moment-là, le prix par éolienne diminue. Donc c'est dans ce sens-là.

S'il y en a un bris de quelques machines, à un moment donné, une (1) ou deux (2) ou trois (3) machines, le promoteur, il peut être porté à dire, je vais arrêter ces machines-là, je vais me dispenser de cette production parce que faire une intervention juste sur un nombre très réduit de machines, c'est pas rentable.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais est-ce qu'il serait pas aussi porté à dire, bien, on va attendre, on va attendre à l'an prochain, on va peut-être en avoir dix (10) qui vont être brisées.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Vous avez très bien saisi.

Mais le problème qui se pose, c'est que par exemple le propriétaire, il va pas être payé pour une éolienne qui ne produit pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ou il aurait tendance à la faire fonctionner même si elle fait beaucoup de bruit.

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Oui. Ça, c'est difficile à présumer.

S'il y a des risques qu'elle brise davantage et ça lui coûte plus cher, probablement qu'il va la laisser arrêter. Mais effectivement, il y en a des situations pendant lesquelles le promoteur peut décider que c'est un risque à prendre.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais si dans un cas où le promoteur a un contrat de livrer un X montant précisément, donc il peut être pénalisé de pas le fournir. Donc il a peut-être intérêt à intervenir sur une seule éolienne même si elle lui coûte cher, non?

**PAR M. ADRIAN ILINCA:**

Enfin, je connais pas les détails évidemment des contrats qu'Hydro-Québec signe avec les promoteurs, mais selon moi, c'est impossible que n'importe quel promoteur puisse s'engager à fournir une certaine production d'énergie quand le vent, il est tellement aléatoire. On remarque très facilement des différences de dix (10 %) à vingt pour cent (20 %) de puissance disponible entre deux (2) années successives.

Donc je vois difficilement comment un promoteur peut accepter de garantir une livraison d'un certain nombre de kilowatts, kilowattheures à Hydro-Québec.

Mais ceci étant dit, je connais pas les détails de ces contrats-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va. Merci pour votre témoignage.

---

**RAOUL JOMPHE ET LYSE GIRARDIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant monsieur Raoul Jomphe et madame Lysa Girardin, s'il vous plaît.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Bonsoir madame la Présidente et monsieur le Président, monsieur le Commissaire, OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça peut venir!

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Est-ce que je débute?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Mon nom est Lyse Girardin. En fait, nous sommes citoyens de Saint-Léandre depuis 78, Raoul et moi, qui est mon collègue et "partner" à côté. Nous vivons présentement dans le parc éolien Le Nordais.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin du premier paragraphe, "... au sein du parc.")**

En fait, c'était mon petit préambule!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, deuxième paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Fin de la page 2)**

Je cède la parole à mon collègue.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Merci. Alors moi, c'est Raoul.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, début)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du premier paragraphe, "... au Québec.")**

Je cède la parole à ma conjointe.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

La prochaine étape du mémoire a un lien direct avec la santé des citoyens, donc je débute en posant la question: avez-vous des préoccupations pour la santé.

L'année 2006 a été, pour plusieurs scientifiques du domaine éolien, qu'on parle de chercheurs, médecins et spécialistes en son, une année très active concernant la recherche sur les effets des éoliennes sur la santé.

Plusieurs chercheurs, dont une dont je vais mentionner, son nom est docteur Nina Piermont, le docteur Piermont a permis d'établir qu'il existe actuellement, OK, des gens qui

souffrent de ce qu'on appelle en anglais The Wind Turbine Syndrome, pour traduire en français, le syndrome des éoliennes, avec des symptômes qui sont documentés.

Maintenant, pour appuyer le sérieux de ce que je viens d'affirmer, c'est quelque chose qui est quand même tout frais, OK, et le docteur Piermont a fait un témoignage le 7 mars 2006, devant le New York State Legislature Committee qui est un comité gouvernemental, et ça s'appelait "The Wind Turbine Syndrome". Je vous le résume rapidement, OK.

La recherche, en fait, a été faite également, a été menée également par un chercheur d'Angleterre et d'Australie, OK, et on a défini vraiment un phénomène clinique par rapport à ce qu'on appelle le syndrome des éoliennes. Je vais traduire rapidement puis ensuite de ça, je vais enchaîner.

Les symptômes sont les suivants – avant de vous indiquer les symptômes, je veux vous dire que ces symptômes-là, OK, ils existent chez des gens qui vivent à l'intérieur de parcs éoliens, lorsqu'on prend ces personnes-là qui ont ces symptômes-là et qu'on arrête les turbines, ou qu'on les sort du parc éolien, les symptômes disparaissent. Donc ça, c'est la base de la recherche.

Les symptômes sont les suivants: des problèmes de sommeil, ensuite de ça maux de tête qui sont augmentés avec la fréquence des éoliennes, "dizziness", c'est étourdissements, nausées, problèmes de concentration, irritabilité, "ringing in the ears", c'est quand les oreilles nous sifflent, là. Bon, ce sont les symptômes principaux qui ont été détectés par le docteur Piermont.

Ce que je veux vous dire par rapport à ça, c'est que de plus, OK, de plus, l'Académie nationale de médecine de France, OK, a adapté, pas plus tard que le 14 mars 2006, un rapport qui s'intitule "Le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'homme". Maintenant, je veux vous dire que l'Académie nationale de médecine de France est un petit peu l'équivalent de l'école des médecins, ici au Québec.

Maintenant, ce rapport rendu public précise que l'éventuel retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé humaine, notamment du bruit occasionné dont se plaignent diverses associations, devrait faire l'objet d'études. Je l'ai inclus en annexe 2.

En attendant les résultats de ces études, ça c'est pas moi qui cite, là, c'est vraiment l'Académie nationale de médecine, l'Académie recommande aux pouvoirs publics, un, de suspendre dès maintenant et par précaution la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à deux virgule cinq mégawatts (2,5 MW) – il y en a qui vont me dire, ça nous concerne pas, évidemment – situées à moins de quinze cents mètres (1500 m) des habitations;

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "que l'article 98...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du premier paragraphe, "... santé des gens?")**

Je passe la parole à Raoul.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Alors notre constat, et je rajoute ici que nous ne sommes pas contre le développement éolien.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, "Constat", "Aujourd'hui...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du premier paragraphe, "... collectif?")**

J'ai envie de rajouter ici, Northland Power, ça me paraît un nom anglophone, alors qu'on est dans une place francophone.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième paragraphe, "Soyons...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du troisième paragraphe, "... responsable.")**

Donc nous recommandons au gouvernement, et là, nous allons lire à tour de rôle nos recommandations pour que tout le monde soit bien attentif.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Nous recommandons:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, première recommandation)**

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Nous recommandons:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, deuxième recommandation)**

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, troisième recommandation)**

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernière recommandation)**

Alors on vous remercie.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Concernant les études que vous avez citées au niveau de la santé, vous allez pouvoir les déposer? Parce que nous, on les a pas présentement, ce sont les annexes.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

On en avait remis une copie, en fait.

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Oui, il y avait deux (2) annexes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, merci.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

J'aimerais discuter avec vous de la question du code national, si on veut; qu'est-ce que ça pourrait comprendre, ce code-là, est-ce qu'il y a des règlements sur des distances précises, sur des façons de faire, les objectifs.

Comment est-ce que vous voyez un peu...

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Bien moi, en fait, je trouve qu'il y a tellement de choses, je pense que le monsieur de la MRC, tantôt, Réginald, c'est ça, je pense qu'il a quasiment élaboré une partie mais en tout cas, moi, ce que je verrais, c'est que le gouvernement statue sur des choses très très précises, comme au niveau des résidences. On ne met pas d'éolienne, OK, à moins d'un kilomètre (1 km) par exemple des résidences.

Bon ça, ce sera à discuter et à la lumière de toutes les études aussi qui se font présentement au niveau mondial, il y en a de plus en plus, ça sort comme ça, là, OK.

Pour qu'à chaque fois qu'il y a un projet – bien là, peut-être qu'il y en aura pas encore des milliers – mais à chaque fois qu'il y a un nouveau projet, qu'on n'ait pas à rediscuter de certaines choses, OK. C'est plus dans ce sens-là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Je pense que le gouvernement serait plus en mesure, avec disons les experts qu'ont peut-être au gouvernement ou dans leurs ministères, pour mettre ces données-là, établir qui sont plus...

**PAR Mme LYSE GIRARDIN:**

Oui, parce que là, présentement, bon, comme Réginald expliquait, la MRC – on sait qu'au niveau mondial, le "cut off", comme on dirait, c'est trois cent cinquante mètres (350 m), OK, au niveau mondial, au niveau de la sécurité. C'est très contesté partout, tout de même, mais c'est ce qui est acceptable.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Ce sont souvent des distances qui sont proposées par le promoteur. Alors à certains endroits, des gens qui sont de bonne foi vont décider d'utiliser cette limite-là.

Mais lorsqu'on fait des études un peu plus poussées, on se rend compte que finalement, il y a un grand écart entre les études, et puis les inquiétudes, avec les règles qui sont préétablies. Alors ces règles-là deviennent des prérequis ou, comment on dirait, en fait on est pris avec quelque chose qu'on a voté.

Et puis on le sent très bien. Moi, je suis vraiment content de voir ce soir ce qui se passe. Parce qu'en 97, on était à peu près ici, à Saint-Léandre, peut-être quatre (4) personnes, ou en fait peut-être un peu plus, mais il y avait peut-être quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des mémoires qui étaient remis qui étaient pour, en fait qui venaient dire qu'ils étaient extrêmement contents de cette panacée-là qui arrivait. Mais on voyait pas ces inquiétudes-là.

Et là, plus le parc grossit et plus on s'approche des gens, bien, de plus en plus il y a des gens qui s'inquiètent. Alors je vois pas de gens de Saint-Luc ici ce soir, mais à Saint-Luc, il y a un potentiel énergétique éolien incroyable.

Alors lorsqu'il y aura un projet qui s'installera là, bien, il y a des gens qui aujourd'hui nous disent que c'est une énergie verte et que c'est extraordinaire, moi aussi je suis pour cette vertu de l'énergie verte.

Mais lorsqu'on s'aperçoit qu'un parc industriel s'installe à côté de chez nous puis qu'on le vit réellement, bien, on se rend compte des impacts. Alors chez nous, on le vit à six cents mètres (600 m) sur une distance de deux cents degrés (200°), c'est-à-dire il y en a de chaque côté. Bon.

Moi j'ai calculé, avec le parc existant, que la personne qui est peut-être la plus affectée, c'est ma voisine qui a des éoliennes à quatre cents mètres (400 m) de chez elle, de chaque côté, à cent quatre-vingts degrés (180°). Les autres sont plus loin.

Mais lorsque je vais chez eux, la courbe est exponentielle par rapport à l'impact sonore. Moi je le sens, et on est quand même des gens civilisés, on essaie de pas jeter de l'huile sur le feu, mais on le sent tous les deux (2). Elle, elle était vraiment pour puisqu'elle a des éoliennes chez eux, mais elle me le dit, elle dit, oui je les entends.

Mais si on grossit les éoliennes et on les amène à trois cent cinquante mètres (350 m) de la maison puis qu'on installe tout le tour parce que c'est permissif présentement, c'est possible de le faire, bien là, on dira, il y a quelque chose qui marche pas.

Alors pourquoi on n'est pas capable de partir plutôt d'un geste précautionneux, c'est-à-dire de s'installer beaucoup plus loin, puis si on s'est trompé, bien, on rapprochera. Mais pourquoi on part de la manière la plus difficile à accepter d'un citoyen.

Et c'est pour ça qu'on a suggéré cette façon-là de voir, c'est-à-dire de dédommager directement la personne et de mettre des contraintes au niveau du promoteur pour qu'on place – c'est pas difficile placer un compas, on place un compas, on fait un cercle tout le tour, on dit, là il peut pas y avoir des éoliennes. C'est ça la base. Ensuite, on peut les installer où.

Et il y aura d'autres règles, il y a des règles au niveau des municipalités, au niveau des régions, au niveau de la région comme la Gaspésie, au niveau du Québec.

Alors il me paraît qu'il devrait y avoir des règles établies qui soient communes à tous pour qu'on arrête de faire du cas par cas. Il y a eu une critique, ou j'entends ça une critique, qu'on reçoit des audiences à la dernière seconde. Il y a pas lieu d'avoir des audiences comme ça quand il y a une réglementation. Quand il y aura des cas par cas, bien, on les règlera.

Mais là, on dirait que chacun des projets, c'est un cas par cas. On donne le mandat ou le rôle ingrat aux citoyens de se défendre de quelque chose qui est pas à sa mesure. La première fois qu'on a fait un parc, je suis arrivé avec une maquette, les gens avaient l'impression que les éoliennes, moi j'en ai une chez nous une éolienne, qu'une éolienne c'était quelque chose de gros comme une maison; mais c'est quinze-vingt (15-20) fois plus gros.

Alors les gens savaient pas mais les lois, c'était déjà tout voté. Alors ça, ça a aucun bon sens. Alors il m'apparaît qui est normal qu'il y ait des spécialistes qui se penchent sur le sujet, il y a des études qui se font ailleurs.

Je viens d'arriver d'Europe, moi, ça fait deux (2) semaines que j'étais là, j'ai traversé la Belgique, je suis allé en Suisse, en France, et je suis allé en Hollande, là où il y a beaucoup d'éoliennes.

J'ai vu environ dix (10) parcs éoliens, des parcs qui étaient pas l'ampleur du parc qu'il y a ici, mais je n'ai pas vu nulle part de parc qui était dans une zone habitée. J'ai vu des résidences, mais je suis habitué, je suis capable d'évaluer, et je n'ai pas vu de maison à proximité. Pourtant, la densité de population là-bas est drôlement plus importante qu'ici.

Alors je ne comprends pas, moi, qu'on ne soit pas capable de s'appuyer sur des expériences qui viennent d'ailleurs, qu'on crée des précédents ici, et qu'on soit pris à vivre avec ça, et qu'on nous considère comme des gens qui empêchent de tourner en rond. Ça a aucun bon sens.

Moi, je trouve que ce sont des mesures abusives qui nous sont proposées, puis il y a tout lieu de faire du développement éolien intelligent.

Il y a des lieux, il y a des villages qui ont été fermés par le BAQ dans les années soixante, il y a des réseaux de routes qui sont là, il y a des lignes électriques à proximité, c'est peut-être un peu plus onéreux pour les promoteurs, mais en même temps, on fera un réel développement éolien qui soit durable et qui soit contentable pour tout le monde. Moi, c'est ce que je pense.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a peut-être une difficulté aussi, c'est le fait qu'il y a plusieurs négociations qui se font sur des lots privés, donc ça amène beaucoup d'éléments, bon exemple, un citoyen qui décide d'avoir une éolienne sur son terrain, son voisin en veut pas, celui qui décide de l'avoir, il va avoir les redevances, celui qui la veut pas, à côté, bien, il est pris avec aussi parce qu'il la voit, il l'entend, mais il a pas de redevances.

Donc il y a tout aussi une situation assez inconfortable, je pense.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Exactement. C'est pour ça que je parle d'équité et de partage et de responsabilité dans un développement harmonieux.

Et je comprends très bien que quelqu'un veuille avoir des éoliennes sur son terrain. Mais si cette personne-là, un exemple, à Saint-Ulric et puis qu'il a des terres qui sont près de Saint-Léandre et qu'il installe sur le fronteau de ses terres une éolienne qui est près d'un voisin qui est à Saint-Léandre, mais que lui a une éolienne à trois cent cinquante mètres (350 m) de sa maison, expliquez-moi la justice dans ça. Il y a quelque chose qui marche pas, là.

Il y a une espèce de disparité au niveau des redevances, au niveau des impacts que les gens en subissent.

La personne qui vit chez eux – et puis dans le même ordre d'idée, je comprends très bien qu'on veuille préserver au niveau touristique la région de la Gaspésie, mais lorsqu'on voit un parc éolien comme vous le faites, vous vous promenez ici, vous vous promenez en voiture, vous passez à travers, vous en subissez un certain, c'est pas un dérangement, il y a une curiosité que vous venez satisfaire, mais ce n'est pas la même chose que de vivre à côté vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), ce n'est pas la même chose.

Alors on dit, il faut absolument protéger le bord des routes parce que les touristes vont devenir saturés, et je pense que c'est vrai aussi, parce que le tourisme international va chercher des lieux où il y aura pas d'éolienne parce qu'il y en a partout maintenant des éoliennes.

Alors la Gaspésie est un joyau au niveau beauté du paysage, même qu'on parlait de le rendre accessible au niveau des locations de films, mais on est en train de sacrifier le paysage. Moi, je pense qu'on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs, je préfère toujours avoir des éoliennes autour de chez nous que des centrales nucléaires, j'en ai vu plusieurs là-bas, on les appelle des verrues. Bon.

Je suis pour le développement éolien, je considère que c'est très important. Mais en même temps, on a dérangé les communautés autochtones dans la Baie James, ils ont eu des dédommagements qui sont substantiels. Alors on parle de parc industriel puis on n'est pas capable de considérer un individu qui est à l'intérieur d'un parc.

Et puis en fait, mon choix à moi, c'est de ne pas faire les parcs dans une zone habitée. Mais comme il y a un précédent qui a été créé et qu'on sait très bien qu'il y a des projets qui s'en viennent, pour moi c'est la pointe du iceberg qu'on voit. Alors ça va s'arrêter où! C'est ça mon inquiétude.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Justement, vous dites dans votre mémoire qu'on entend vaguement parler de d'autres projets de développement.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Bien, quand Axor est venu, puis on peut le voir sur leur carte, "Projet d'étude". Alors le projet d'étude comprenait – moi, je suis très peu touché par le projet présent de Axor et de Northland Power parce que je suis assez loin, donc je vas voir des nouvelles éoliennes peut-être qui vont s'additionner aux quarante-huit (48) que je vois, mais je vais les voir peut-être à une distance de deux point cinq-trois kilomètres (2,5 km-3 km), bon, je suis très peu touché.

Mais je sais très bien ce que les gens vont vivre, par exemple. Et moi, je l'entends très souvent. Mais ces gens-là qui sont inquiets sont pas ici dans la salle pour venir présenter des mémoires; je sens le niveau d'inquiétude augmenter de beaucoup.

Et je vous donne exemple, j'ai des amis qui vont présenter un mémoire demain, qui étaient tout à fait pour et puis qui avaient aucune objection parce qu'ils pouvaient pas se mettre dans la peau de recevoir près de chez eux une éolienne à trois cent cinquante mètres (350 m), et là ça leur arrive. Évidemment, ils ont réagi.

Et puis, je serais porté de poser la question ici: est-ce qu'il y a quelqu'un qui accepterait une éolienne à trois cent cinquante mètres (350 m) de chez lui, avec une tour à quatre-vingts mètres (80 m) de haut, avec cent dix mètres (110 m) de pale.

Et ça, les éoliennes qu'on voit présentement ici, là, elles sont toutes petites à côté d'une éolienne comme ça, c'est un petit jouet, à côté de ce qu'on parle.

Ça, c'est l'avenir, c'est pas l'avenir, c'est ce qu'on peut construire présentement, là. Mais l'avenir, c'est-à-dire dans cinq (5) ans, dans dix (10) ans, ce sera quoi, une éolienne.

Alors si on conserve des règles qui sont très très très minimales, bien, on aura créé des précédents, puis on dira, bien, c'est possible. Ça fait que ça s'arrête où! C'est ça qui est inquiétant.

C'est pas le développement de l'énergie éolienne, c'est la façon dont on le fait.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Et puis quand vous parlez d'un kilomètre (1 km) de distance, c'est parce que c'est une autre expérience, c'est quoi, c'est en marchant, en s'éloignant de l'éolienne, vous êtes arrivé à dire qu'à un kilomètre (1 km) on l'entend moins, comment vous êtes arrivé...

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Bien, c'est par mon propre vécu parce que moi, elles sont à six cents mètres (600 m), les éoliennes, de chez nous.

Évidemment, j'ai fait l'expérience de me placer à environ la même distance d'une seule éolienne. En fait, si moi je suis ici et qu'il y a une éolienne à six cents mètres (600 m), bien, je l'entends d'une certaine façon, mais s'il y en a une autre de l'autre côté, je les entends d'une façon différente. Parce qu'il y a une espèce d'addition.

C'est difficile à expliquer de façon scientifique, mais on peut le sentir.

Et j'aimerais ça revenir aussi sur le bruit du jet et puis l'artiste, parce que c'est drôle de s'entendre citer de cette façon-là, parce que j'ai dit à un moment donné, et je sais pas qui a entendu ça, mais ce n'est pas le bruit d'un jet qui passe à une vitesse subsonique, supersonique à quelques mètres de la maison chez nous.

Ce que j'entends, c'est la sensation – on est dans un corridor aérien, là, les avions qui viennent d'Europe passent au-dessus de la Gaspésie, alors des avions à trente-cinq mille pieds (35 000 pi), ça fait un bruit, une espèce de vrombissement, alors c'est ce genre de bruit là qu'on entend, qui change beaucoup selon la densité de l'air, le taux d'humidité, la bruine, lorsqu'il y a du verglas, pas du verglas mais des petites bruines fines, ça crée un bruit.

Et dans les études, on parle aussi d'irrégularité des bruits. C'est toujours une espèce de – et puis ça vient d'un peu partout. Et quand on rapproche les éoliennes, quand je vas chez ma voisine, je le sens, c'est exponentiel. Là on sent une espèce d'étau.

Alors si on les met à trois cent cinquante mètres (350 m) et qu'elles sont trois (3) fois plus grosses, en fait c'est des chiffres qu'il est difficile à dire, mais trois (3) fois plus puissantes ou deux (2) fois plus grosses, c'est difficile – et moi, je les connais pas, ces éoliennes-là, j'ai pas vécu à côté, mais ça me semble quelque chose de tout à fait irraisonnable. Compte tenu de l'expérience, encore une fois, que je vis.

Et puis ma copine était plutôt favorable, en fait elle vivait peut-être de façon un peu plus tranquille; en fait, je peux dire qu'on a accepté de vivre de la façon dont on vit.

Mais en même temps, en placer juste une autre, et là on parle de la possibilité d'en placer à trois cent cinquante mètres (350 m), deux (2) fois plus grosses, alors là pour Lyse, c'est extrêmement inquiétant.

Alors je pense que – est-ce que ça vous satisfait?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

**PAR M. RAOUL JOMPHE:**

Je vous remercie.

---

**GROUPE DE RÉSIDENTS DU LAC MALFAIT**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous invitons maintenant le groupe de résidents du lac Malfait, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire et bonsoir tout le monde. Alors nous revoici, les résidents du lac Malfait. Je me présente, Jean-Claude Bouchard.

**PAR Mme ANDRÉE GIRARD:**

Andrée Girard.

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Jean-Guy Kirouac.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bon, nous vous adressons ce résumé du mémoire au nom des résidents du lac Malfait. Il contient douze (12) chapitres et une conclusion qui seront abordés tour à tour.

Dégradation d'un milieu naturel remarquable. Nous avons décrit brièvement ce qui constituait le milieu naturel des lacs Malfait et aux Canards auxquels s'ajoute le lac Petchedet voisin. Mais ce milieu naturel est aussi constitué des montagnes et collines qui les entourent et qui en font un site remarquable par son panorama enchanteur.

Ce secteur présente aussi la particularité d'être remarquablement préservé et sauvage, ce qui en fait un lieu de villégiature et de pratiques d'activités sportives extraordinaire, autant pour ses résidents que pour le public qui peut aller y pêcher en utilisant les installations aménagées par l'Association pêcheurs et chasseurs de la région de Matane.

Par ailleurs, ce secteur du territoire public intramunicipal constitue une zone naturelle préservée qui offre un très grand potentiel de développement récréotouristique par la richesse de ses milieux et de sa topographie ainsi que la grande diversité de ses habitats.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, dernier paragraphe, "... pour longtemps.")**

Absence d'étude du secteur du lac Malfait. Nous déplorons le fait qu'à part quelques brèves mentions, l'étude d'impact n'ait aucunement étudié le lac Malfait; ce site a été complètement négligé.

On n'a que réalisé, ultérieurement à notre demande, quelques simulations visuelles, et à la demande expresse du BAPE, une évaluation de la visibilité des satellites de télédistribution et de l'impact des éoliennes sur la qualité des services de téléphonie cellulaire au lac Malfait. Voilà tout ce qui résume la beauté, le charme, la richesse et la potentialité de ce site. C'est désolant!

D'autant plus que dans l'avis de projet de juin 2004, il était fait mention d'une attention particulière à apporter aux secteurs de villégiature. Cet engagement du promoteur n'a pas été tenu et on a considéré que le simple aspect économique en évacuant tout le reste.

L'impact visuel. Les éoliennes que le promoteur veut implanter font cent vingt et un virgule cinq mètres (121,5 m) ou près de quatre cents pieds (400 pi) de hauteur totale, ce qui en fait une structure gigantesque dont la hauteur équivaut à un édifice de plus de trente (30) étages et chacune d'entre elles constitue une petite centrale de production d'électricité, ce qui en fait aussi une structure industrielle.

Imaginons-les érigées sur ces collines boisées qui constituent l'environnement immédiat du lac et qui ne font que soixante-seize mètres (76 m) ou deux cent cinquante pieds (250 pi) de hauteur. Elles vont littéralement les écraser.

L'impact visuel risque d'être majeur, surtout qu'il n'y a pas de mesures d'atténuation possibles. On s'est questionné sur l'ampleur d'un impact visuel sur le site et sur quoi se baser pour s'en faire une juste idée. On s'est aussi demandé à quelle distance une éolienne visible devient-elle moins intrusive.

Nous avons fait état de recherches faites sur ce point en Grande-Bretagne, sur des éoliennes de moindre grandeur, et avons démontré que l'évaluation de l'ampleur d'un impact visuel sur le paysage est variable dépendamment que l'on fait ou non la promotion de l'énergie éolienne, mais qu'on pouvait de façon conservatrice établir que l'impact est dominant sur une distance de zéro (0 km) à trois virgule cinq kilomètres (3,5 km), ce qui fait que presque toutes les éoliennes prévues autour du lac ont le potentiel d'avoir un impact visuel dominant sur son paysage et particulièrement le groupe de quatre (4) éoliennes situées sur la colline à l'ouest.

Fait aussi intéressant, une étude sérieuse démontre hors de tout doute que les études d'impact ont une tendance générale à sous-estimer l'ampleur de la visibilité des éoliennes et à mettre en valeur les facteurs pouvant réduire cette visibilité plutôt que ceux pouvant l'accroître. Faut-il s'en étonner!

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Chapitre 4, la problématique du bruit. La problématique occasionnée par le bruit produit par les éoliennes est sans doute, avec celle de l'aspect visuel, la plus controversée tel que le révèle l'ensemble de la littérature consultée. Cette question est pourtant marginalisée dans l'étude d'impact du promoteur.

Nous démontrons, dans notre mémoire, que contrairement à ce qu'il avait dit, le promoteur n'a pas porté une attention particulière au milieu de villégiature que constituent les lacs Malfait et aux Canards.

Les simulations sonores effectuées sont incohérentes et incomplètes. Et passant, je relevais encore cet après-midi que les simulations sonores ont été faites à l'automne, alors qu'il y avait une couverture de neige de vingt-cinq centimètres (25 cm). Alors on sait très bien que la neige a un pouvoir absorbant quand même assez important sur le bruit, alors ça contribue, quant à nous, à fausser les résultats.

Les figures portant les cotes 8.4 et 8.17 et le document déposé tardivement et portant la cote DA26-3 sont incohérents, sont des simulations et des projections informatiques qui ne reposent pas sur des relevés effectués aux lacs Malfait et aux Canards et qui ne tiennent pas compte d'aucun ajustement tel que mentionné au document déposé sous la cote DA25, où on dit qu'il y a pas d'ajustement sur les isocontours, sur les représentations isophones.

La littérature consultée en matière de bruit est unanime en ce que toutes les simulations effectuées par les promoteurs sous-estiment le bruit généré par leurs installations.

Un expert du ministère du Développement durable a vainement tenté d'exiger que des ajustements soient apportés aux simulations faites par le promoteur, mais ses demandes sont restées sans écho. Il a de plus mis en évidence l'importance du jugement de l'analyste dans l'interprétation des résultats des simulations commandées par le promoteur sans vérification exhaustive du ministère.

Nous avons aussi démontré l'importance de l'impact sonore des infrasons et des bruits de basses fréquences occasionnés par les éoliennes, ce que toute la littérature scientifique reconnaît, mais que le promoteur refuse de considérer tant dans son étude d'impact que dans les témoignages de ses experts.

Ces bruits sont reconnus pour être dommageables pour la santé dans un rayon de deux kilomètres (2 km) d'une éolienne, dans un secteur montagneux, particulièrement comme celui où nous nous trouvons.

Chapitre 5, l'impact sur la faune et la flore. Nous avons fait part de nos inquiétudes pour les familles de huards qui habitent les lacs Malfait, aux Canards et Petchedetz pendant la belle

saison, étant donné que ces oiseaux lourds ont besoin de beaucoup d'espace pour prendre leur envol et ils le font souvent en direction ouest où serait implanté le groupe de quatre (4) éoliennes.

La Commission elle-même a adressé une demande écrite d'information sur ce sujet à Environnement Canada. Environnement Canada, je crois, nous a répondu et en l'absence d'impact, ne peut répondre de façon catégorique sur la question.

Quant à la flore, nous avons souligné qu'il serait regrettable d'implanter des éoliennes dans des peuplements d'érables qui représentent des éléments importants de la biodiversité du territoire, et qu'il s'agit vraisemblablement de peuplements centenaires, possédant les caractéristiques de forêts anciennes.

Nous avons aussi mis en évidence que le fait que suite à l'aménagement des sites d'implantation et des chemins d'accès, le promoteur va être dans l'impossibilité de restaurer l'état initial du milieu en phase de démantèlement, car il s'agit de sommets de collines qui présentent une surface irrégulière, le plus souvent rocheuse sous une mince couche d'humus.

Le bris des éoliennes. Dans ce chapitre, nous démontrons que contrairement à ce que prétend le promoteur, les bris d'éoliennes sont fréquents, ce qui peut occasionner un accroissement du bruit généré par une éolienne défectueuse, et que ces bris peuvent même occasionner un incendie de la nacelle et, par conséquent, se propager à la forêt avoisinante.

En passant, pour ce qui est de la question du bruit, ça a encore été relevé dans un récent article du journal Les Affaires qui, je pense pas, qui soit la voix officielle du Parti Vert, qui fait état de problématiques rencontrées justement à Murdochville.

Alors si vous voulez, j'ai la documentation, j'ai des copies de l'article de journal qui démontre que les études qui ont été faites sur la rentabilité du vent sont de trente pour cent (30 %) supérieures à la réalité pour les deux (2) dernières années, et que ces surévaluations sont responsables des deux tiers des pertes de ces promoteurs-là, et qu'il y a un autre tiers des pertes des promoteurs qui est dû aux bris des éoliennes.

Donc ce sont les témoignages des propriétaires eux-mêmes qu'on retrouve dans ce journal-là, ce n'est pas, là, rapporté par d'autres personnes, c'est eux-mêmes, les promoteurs, qui racontent leur expérience.

L'argument économique. Dans ce chapitre, nous démontrons, à l'aide d'un outil proposé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, que le potentiel éolien du secteur des lacs Malfait et aux Canards est faible, contrairement à ce que prétend le promoteur dont les points de mesures sont situés loin du secteur qui nous préoccupe, en réalité à deux kilomètres (2 km).

Cette constatation prend encore plus d'importance quand on sait que tous les promoteurs ont tendance à surestimer le potentiel éolien tel que le révèle un récent article publié dans le journal Les Affaires le 20 mai; alors c'est cet article dont je vous parlais tout à l'heure.

La perte de valeur marchande des propriétés, chapitre 8. Ce chapitre est consacré à la démonstration que nous faisons de la perte de valeur marchande sans compensation de la part du promoteur, que nous aurons à subir si le projet se réalise.

Une jurisprudence d'un tribunal d'experts en la matière est citée dans un dossier similaire au nôtre, ainsi que divers témoignages.

Merci.

**PAR Mme ANDRÉE GIRARD:**

Chapitre 9, réglementation. Nous avons examiné la réglementation pertinente de la MRC et des prescriptions du Plan régional du développement du territoire public, afin de vérifier si les objectifs recherchés sont atteints.

Dans le document DB14, projet de développement éolien, extraits pertinents de schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane, on retrouve les éléments suivants! À propos de l'implantation d'infrastructures et d'équipements importants, on cible entre autres les objectifs suivants: premièrement, respecter les caractéristiques des milieux physiques et humains soit de favoriser une implantation en harmonie avec l'occupation humaine du territoire et l'environnement naturel; deuxièmement, protéger la mise en valeur des ressources connues et potentielles du territoire; troisièmement, favoriser une intégration harmonieuse dans le paysage des infrastructures et des équipements.

On trouve aussi plusieurs énoncés de protection qui semblent faits sur mesure pour le secteur du lac Malfait, avec mention que la protection du paysage représente une préoccupation importante à l'intérieur du schéma d'aménagement.

D'autre part, dans le règlement de contrôle intérimaire, on retrouve une disposition stipulant qu'aucune implantation ne sera permise sur les lots 19 à 24, Rang 10 du cadastre du canton de Matane, disposition qui aurait été demandée par la municipalité.

Ainsi, la MRC avait prévu protéger le lac Malfait situé sur ces lots, ce qui correspond aux environs immédiats du lac. Mais comme l'environnement du lac comprend aussi les collines avoisinantes qui le dominent et où seraient implantées les éoliennes, la protection prévue se révèle insuffisante.

Est-ce que les objectifs sont atteints au lac Malfait, et pourquoi ne pas l'avoir mieux protégé. Sur ce point, nous estimons que la MRC méconnaît toute la richesse et le potentiel de

ce territoire public intramunicipal dont elle a la gestion déléguée et considérons qu'elle a aussi sous-estimé l'ampleur des impacts de l'implantation de structures industrielles dans ce site naturel remarquable.

Pourquoi ne pas avoir réglementé plus adéquatement. Nous trouvons des éléments de réponses dans les échanges tenus lors de l'audience publique, échanges qui mettent en évidence le fait que la MRC, et encore moins la municipalité, n'avait les informations adéquates ni les ressources pour traiter, étudier et analyser un dossier aussi complexe que celui de l'implantation du parc éolien de Northland Power Inc.

Il a aussi été dit que le règlement de contrôle intérimaire 220-2004 s'est beaucoup inspiré du rapport d'enquête et d'audience publique du projet du parc Le Nordais de février 1997, donc d'informations qui n'avaient pas été mises à jour par manque de moyens.

Par ailleurs, dans le Plan régional de développement du territoire public, ou PRDTP, volet éolien, Gaspésie et MRC de Matane, préparé par le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, et qui définit les objectifs de développement de cette industrie, on retrouve les énoncés suivants:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 47, point 3.1, "L'élaboration...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 47, milieu du deuxième paragraphe de 3.1, "... durable.")**

Et pour l'enjeu social, il est dit:

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 48, premier paragraphe)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 48, fin du premier paragraphe)**

La question se pose, est-ce que les objectifs sont atteints au lac Malfait, réglementation adéquate, harmonisation des usages, acceptabilité sociale, protection des paysages, etc.

Nous considérons que les moyens utilisés pour protéger le secteur du lac Malfait et le peu de considération accordée par le promoteur à ce milieu sensible n'ont pas permis d'atteindre les objectifs définis dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et dans le PRDTP.

En conséquence, nous estimons qu'il est de la responsabilité de la MRC de revoir sa position dans ce dossier et d'apporter un amendement au règlement de contrôle intérimaire afin de protéger adéquatement le secteur des lacs Malfait et aux Canards, un bien collectif de grande valeur, et ce malgré l'entente signée avec le promoteur et l'attrait des redevances associées aux implantations d'éoliennes.

À moins que le promoteur, par souci d'harmonisation et d'acceptabilité, n'accepte lui-même de retirer ces éoliennes.

Développement durable et parcs éoliens. La Loi sur le développement durable définit que le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale, économique des activités de développement.

Le ministre Claude Béchard disait d'ailleurs, le 13 avril 2006, que désormais, le gouvernement du Québec inaugure une nouvelle ère, celle où le développement devra prendre en compte la protection de notre patrimoine environnemental, l'efficacité économique et l'épanouissement des personnes.

Nous nous sommes donc demandé si les projets de parcs éoliens s'inscrivent dans ce cadre de développement durable, en laissant à d'autres la préoccupation de l'efficacité économique, nous nous préoccupons de déterminer s'ils prennent en compte la protection de notre patrimoine environnemental qui est notre milieu de vie, ainsi que l'épanouissement des personnes.

Au niveau de la protection de notre patrimoine environnemental, soyons conscients du fait qu'il n'y a jamais eu au Québec de projets industriels susceptibles d'avoir un tel impact sur le milieu de vie de régions entières et de milliers de citoyens. C'est un précédent historique et nous en sommes les cobayes, surtout si nous considérons l'ensemble des projets prévus dans la MRC où l'on pourra retrouver près de deux cent quatre-vingts (280) éoliennes.

C'est énorme pour une région donnée, et nous demandons quelle est la capacité d'un territoire à recevoir une telle quantité de ces machines gigantesques.

Quel sera aussi l'impact sur le tourisme. Les intervenants du milieu touristique ne sont guère optimistes, d'autant plus que les voyageurs venant en Gaspésie y viennent principalement pour la nature et la beauté des paysages.

Nous nous sommes aussi questionné sur l'expérience européenne en avance sur la nôtre de plusieurs décennies. Le constat fait par les organismes soucieux de la protection du patrimoine est assez sévère, on peut le résumer avec les énoncés suivants: le paysage est ainsi industrialisé et notre patrimoine naturel fortement endommagé; et, dans de nombreux pays européens, il apparaît que l'impact social, économique, touristique, historique ainsi que sur la faune et sur le paysage, est insuffisamment pris en compte dans le processus décisionnel relatif à l'éolien.

Nous nous devons de ne pas faire les mêmes erreurs. Mais ces énoncés peuvent malheureusement être appliqués au site du lac Malfait où seule la valeur économique semble

être prise en compte au détriment des valeurs du patrimoine environnemental et de l'épanouissement des personnes.

Il ne faut pas que l'implantation d'éoliennes dans le territoire vienne nier des éléments importants plus fondamentaux. Il ne faut pas vendre son droit d'aînesse pour un plat de lentilles.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Nous allons sauter le point 11, finalement, qui s'appelait "Les cartes des emplacements d'éoliennes", puisque le promoteur a présenté finalement une récente carte, vendredi dernier d'ailleurs, où là on voit l'ensemble des sites, même si sa forme entretient une certaine confusion.

Les demandes des citoyens. Dans le cadre de la première partie de l'audience publique sur le projet d'aménagement éolien, seuls deux (2) groupes de citoyens ont remis en question l'emplacement de certaines éoliennes, les résidents du lac Malfait et ceux du village de Saint-Léandre.

Ces demandes légitimes et justifiées ont-elles été prises en compte? Aucunement, puisque la carte du promoteur qui représente les cent (100) sites d'éoliennes retenus a laissé en place ceux que les citoyens refusent.

Mais qui sommes-nous pour ainsi formuler des critiques et demander des modifications à ce projet; des ennemis du développement économique, des ennemis du progrès? Non. Nous sommes tout simplement des citoyens affectés par ce projet qui sont conscients des dégradations qui seraient apportées à leur milieu de vie, qui pensent qu'il est encore temps d'éviter ces erreurs, et qui croient encore aux vertus de l'expression démocratique.

Beaucoup nous ont pourtant dit: c'est inutile, on ne peut rien faire, c'est trop gros, c'est déjà cané d'avance, tout est coulé dans le béton. Avons-vous tort et eux raison.

Nous ne nous résignons pas à le croire. D'autant plus que nos représentants municipaux et gouvernementaux allaient sûrement aussi défendre nos droits. Avons-nous reçu cet appui?

Nous avons plutôt vu des interventions ou non-interventions visant à faciliter le projet, peut-être parce que plusieurs ententes avaient déjà été signées entre les parties, dont l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur signée le 27 octobre 2005, ainsi que l'entente concernant le développement de l'énergie de l'éolien signée avec chacune des municipalités le 25 janvier 2006.

Ainsi, avant même d'entendre les doléances de leurs contribuables et avant que nous ayons nous-mêmes pris connaissance du projet, les municipalités s'étaient déjà engagées à soutenir activement le promoteur, d'autant plus que l'entente concernant les contributions volontaires avait déjà été paraphée.

On nous a laissé croire que nous avons notre mot à dire et que nous serions écoutés. L'avons-nous été? La dernière carte déposée par le promoteur répond à cela.

Là, c'est sûr que par rapport à ça, par rapport à ce soir, je pourrais faire un petit addenda en disant que c'est sûr que le climat change, puis je crois que l'écoute commence à paraître.

Conclusion.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 62, conclusion)**

**FIN DE LA LECTURE (Page 63, fin du cinquième paragraphe, "... de vie?")**

Il appartient au BAPE, par ses recommandations, et au Conseil des ministres d'en décider.

Le regroupement des résidents du lac Malfait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. On a quelques questions pour vous, alors je vous demanderais de vous identifier avant d'y répondre, pour les transcriptions.

Dans votre mémoire, en page 2, vous nous dites, dans votre mémoire principal:

"D'ailleurs l'Association chasse et pêche de la région de Matane parraine plusieurs projets de développement dans ce secteur."

Pouvez-vous nous parler de ces projets-là?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bon, j'aurais aimé évidemment qu'eux-mêmes puissent le faire.

Disons que je sais qu'il y a un projet auquel eux collaborent entre autres choses, de refaire, cette année, je crois aussi que la MRC y collabore également, le ministère des Ressources naturelles et Faune, dans le cadre des volets 2 de mise en valeur du milieu forestier pour refaire, finalement, disons la décharge du lac aux Canards, disons pour stabiliser tout ça.

Également, je sais qu'eux ont des projets; par contre malheureusement, je ne puis pas répondre pour eux. J'aurais préféré qu'ils le fassent. En tout cas, j'ai demandé, moi, à ce qu'éventuellement un de leur représentant vienne, en tout cas, faire une présentation, ne serait-ce que pour présenter leur résolution, et puis je ne sais pas s'ils vont le faire.

Alors je peux pas vraiment vous dire, j'aurais peur de vous donner une information erronée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Vous pourriez peut-être donner une référence aux analystes et puis on tentera d'avoir l'information.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, oui, d'accord, pour contacter les personnes-ressources, oui, qui pourront répondre je crois adéquatement à cette question-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

Dans votre mémoire aussi, en page 53, vous faites référence au Plan d'intégration architecturale, PIA, là.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, je faisais référence je crois, à ce moment-là, à une intervention faite par monsieur André Bourassa, président de l'Ordre des architectes, c'est ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Exactement.

Et en première partie d'audience publique, il a aussi été question du PIA qui est un instrument réglementaire pour lequel une municipalité peut se référer pour exiger justement qu'un projet respecte des objectifs plutôt que des critères précis, là.

Comment vous voyez ça, l'utilisation d'un tel outil de gestion du territoire?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bien, ça pourrait aider, je pense, effectivement. Parce que je pense que ça laisse quand même, à ce moment-là, une certaine marge, si on peut dire, aux autorités, finalement, pour pouvoir juger de la pertinence ou non d'un projet donné.

Je sais que ça existe à Matane, évidemment à Saint-Léandre, je ne pense pas que ça existe.

Dans la première partie des audiences, je crois que c'est le monsieur de la MRC de la Matapédia qui avait fait référence à ça, disant que ça existait à Gaspé aussi, je crois, si ma mémoire est bonne.

Mais ce serait un des moyens possibles mais c'est largement insuffisant, quand même. On en a parlé beaucoup, beaucoup en ont parlé, tout le monde sent le besoin, en tout cas, d'une réglementation, finalement, basée sur une réflexion bien posée, et puis qui serait je crois générale à toute la Gaspésie.

Un PIA, c'est un pis-aller, je crois. Mais ça peut aider, mais ça prend beaucoup plus large que ça, je crois, pour pouvoir réaliser des projets finalement d'une telle ampleur, disons, dans des territoires données, là.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Si vous permettez que je puisse poursuivre un peu sur le sujet.

Quand on pense par exemple au visuel, bon, dans votre mémoire, vous avez fait une étude pour chercher un peu les distances qu'on devait peut-être avoir pour pas justement avoir d'impact visuel, et puis on se pose la question aussi en se disant, bien, si on avait un objectif peut-être très simple de dire, pas d'éolienne visible à partir du lac, par exemple, donc ça pourrait être un objectif qui, sans le quantifier, sans chercher nécessairement à mettre une distance, à mettre un chiffre, on met un objectif.

Et puis on pense peut-être qu'un PIA, peut-être, dans ce cas-ci, pourrait peut-être être plus efficace qu'un règlement qui cherche à mettre une distance. Alors c'est un peu là-dessus qu'on cherche à essayer de voir un peu votre position vis-à-vis ça, ce type d'approche. Au lieu de chercher à quantifier, à mettre une distance, mettre un chiffre sur un aspect.

Parce que vous savez comme moi, le visuel, on peut être à cent mètres (100 m) d'une éolienne et pas la voir parce qu'il y a une montagne devant...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, d'accord, bien sûr.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

... comme on peut être à deux kilomètres (2 km) ou trois kilomètres (3 km) et la voir parce qu'on est dans un champ ouvert.

C'est difficile. Le bruit, c'est peut-être plus simple, c'est-à-dire c'est pas simple parce que c'est complexe, mais c'est peut-être plus quantifiable qu'un élément visuel qui lui est beaucoup plus...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

C'est difficile à quantifier, effectivement, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc on dit, peut-être chercher un outil qui est peut-être plus adéquat selon les différentes composantes qu'on veut examiner.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, mais je pense quand même que ce serait plus qu'un PIA, à ce moment-là. Ce serait finalement d'autres règles générales qui seraient établies.

Parce qu'un PIA, en réalité, c'est au niveau architectural, finalement, alors que là, on parle vraiment, disons, d'un paysage entier.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il faudrait étendre la notion d'architecture, l'architecture du paysage.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Oui, c'est ça. Disons, c'est même plus que l'architecture, c'est le milieu de vie, disons que c'est notre environnement, disons que c'est le respect de nous-mêmes en même temps, je trouve; en quelque part, il faut que ce soit vraiment fondamental.

Et puis l'architecture, c'est un des aspects disons du milieu de vie.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Il y a un autre aspect aussi que vous apportez dans votre mémoire, c'est la question de l'importance, par exemple on continue sur le visuel, donc l'importance du visuel dans le choix, en fait dans la sélection des sites par rapport à des critères de rentabilité et plus économiques.

Est-ce que vous pensez qu'actuellement, le projet ne tient pas assez compte des facteurs qui sont visuels, par exemple?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bien écoutez, en tout cas, c'est sûr que nous, évidemment, on a orienté finalement une présentation axée sur le lac Malfait, parce que c'était notre préoccupation essentielle, mais disons que c'est sûr que pour nous, ça a été écarté, finalement, là.

On est convaincu, finalement, que l'impact au niveau de ce milieu-là est important, disons qu'il vient détruire des choses, et puis disons qu'on avait fait des représentations, et puis c'est demeuré en place.

Alors évidemment, disons que pour moi, c'est clair et évident que l'économie a primé et le reste a été balayé sous le tapis.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être revenir sur la question de la réglementation, bon, vous parlez de la réglementation de la MRC qui a fait en fait un règlement de contrôle intérimaire pour un peu répondre à une situation d'urgence.

Dans le cas qu'on voudrait établir une réglementation, je dirais, je voudrais pas dire plus efficace mais plus adaptée, si on veut, avec une réflexion plus importante à ce sujet-là, qui devrait être en charge de ça; est-ce que c'est la MRC, est-ce que c'est les ministères, est-ce que c'est un peu tout le monde?

En fait, comment est-ce que vous voyez l'élaboration d'une réglementation qui serait adaptée, si on veut, à une situation comme celle qu'on vit présentement?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

La MRC s'est exprimée déjà là-dessus actuellement, ils ont pas les moyens, ils ont pas les expertises; en réalité, finalement, il faudrait qu'ils aient ces moyens-là.

Et puis moi, je crois que c'est au niveau gouvernemental, finalement, que devrait être mise en place une espèce de politique, finalement, disons de consultation et de réflexion, et puis ensuite en redonnant aux MRC disons le fruit de ces réflexions-là, elles-mêmes pourraient, jusqu'à un certain point, moduler en fonction des caractéristiques de leur territoire.

Mais je pense qu'il faut que ce soit à une échelle tout au moins régionale, sinon provinciale. Parce que maintenant, on voit très bien que c'est tout le long de la vallée du Saint-Laurent finalement qu'ils prévoient de faire de tels projets, et je crois qu'il faut que ce soit provincial.

Actuellement, disons qu'il y a des commandes politiques pour faire des projets à toute vapeur, mais il faudrait aussi qu'il y ait d'autres commandes politiques de façon à ce que les gestes posés soient de bons gestes, porteurs d'avenir, et puis qu'on n'ait pas à les regretter.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être une question de précision, quand vous dites, vous parlez des éoliennes 106, 107, 151, 152 et 218...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Au sud-ouest?

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, c'est celles du sud-ouest, vous dites en fait:

"Il serait aussi socialement et environnementalement souhaitable que la MRC envisage l'enlèvement du groupe d'éoliennes."

Pourquoi vous parlez de la MRC et non pas du promoteur? Est-ce que vous avez une raison particulière?

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Ah bien le promoteur, lui, semble – en tout cas, disons, j'assume qu'il y tient puisque finalement, dans sa carte finale, elles sont en place. Alors disons que moi...

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous, en fait, vous vous appuyez sur la MRC pour venir dire, écoutez...

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Bien disons, c'est elle finalement qui a la gestion déléguée de ce territoire-là, elle en est garant disons au nom de la collectivité. Alors en quelque part, finalement, moi disons que je prends soin de ma maison, je prends soin de mon terrain, alors en quelque part je me dis, finalement, ils ont je pense une responsabilité.

Disons que faire appel au bon vouloir du promoteur, alors qu'éventuellement ça aille à l'encontre de ses propres intérêts économiques, c'est pas évident.

C'est ça, c'est pour préciser également aussi, c'est parce que c'est en territoire intramunicipal qui sont des terres publiques, alors c'est géré par la MRC.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci pour votre témoignage.

**PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Merci pour votre écoute.

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

En complément, je voudrais savoir, il y a des documents qui ont été déposés en même temps que le mémoire, des annexes, et je voudrais savoir s'ils sont tous lisibles, en particulier des cartes d'isocontours qui étaient peut-être – je sais pas si vous en avez suffisamment ou si elles sont tout à fait lisibles, j'en ai fait des copies additionnelles parce que je me posais des questions; il y a des fois des problèmes d'impression puis je voulais savoir si vous aviez en main tout ce qu'il vous fallait là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE:**

Sous quel format c'était?

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Format huit et demi-quatorze (8 ½-14), des cartes d'isocontours, pardon, pas des cartes, des simulations avec l'outil géoéolien.

Ça va, vous avez tout en main?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, il semblerait que oui. Si on a des problèmes, on va vous recontacter.

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

J'ai des copies additionnelles.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

---

**JEAN-GUY KIROUAC**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Kirouac, vous êtes inscrit aussi?

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Oui madame.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on va vous entendre dès maintenant.

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Merci. J'ai encore un mémoire de quelques centaines de pages; non, c'est pas vrai, c'est pas vrai!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais vu que c'est en bas de mille (1000) pages, c'est correct.

**PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Je m'excuse, c'est plutôt de l'improvisation, c'est un mémoire plus verbal, je m'excuse pour le manque de préparation, j'ai consacré beaucoup d'énergie au mémoire précédent.

Je voudrais faire appel à une mémoire à court terme qu'on peut avoir, je sais pas si tout le monde se rappelle, à l'hiver, il y a eu une campagne de souscription, je me rappelle pas quelle institution financière, une campagne de souscription à des REÉR. Dans cette campagne, on voyait un acteur qui disait, moi mon REÉR, il est en bardeaux de cèdre, dans le coin de Matane ou dans Charlevoix; et puis ma blonde arrive du lac avec sa première truite.

Moi, dans mon cas, mon REÉR, il est en planches de cèdre, il est dans le bout de Matane, et puis ma blonde, avec son petit-fils, vient d'arriver avec sa première truite, mon petit-fils qui a cinq (5) ans; alors moi, c'est mon REÉR.

J'ai décidé, moi, de prendre un REÉR ici, de ne pas le prendre en Floride, de ne pas le prendre ailleurs dans Charlevoix ou dans la Mauricie ou autrement. C'est ce que j'ai choisi, en raison de la beauté du site, en raison des panoramas, en raison de la proximité aussi avec les facilités que sont la ville, etc., on est moins jeune qu'on était.

On l'a choisi évidemment pour passer notre retraite, une retraite paisible qu'on voulait; pour en faire profiter aussi nos quatre (4) enfants et nos quatre (4) petits-enfants, qui vivent, pour un, dans une grande ville américaine, et puis pour les trois (3) autres à Montréal. Inutile de vous dire qu'à Montréal comme dans cette ville-là, nos enfants vivent dans le bruit, vivent dans le tumulte de ces villes-là.

Pour ma part, j'ai une confession à vous faire, je suis pas un résident de Matane, j'habite pas ici, je suis un résident de Québec; donc je suis, entre guillemets, un touriste si vous voulez de la région. Cependant, je pense que je contribue à la région à ma façon; j'y vis pendant plusieurs mois par année, un mois environ actuellement et puis beaucoup plus un peu plus tard quand je prendrai ma retraite.

Mes enfants viennent y passer une semaine chacun, ils sont quatre (4); j'ai de la parenté qui vient et tout ça. Tous autant que nous sommes, nous nous promenons dans la région, nous dépensons dans la région, nous achetons dans la région, nous allons au restaurant dans la région, nous visitons les activités. On va à la Seigneurie du chevreuil avec nos petits-enfants, on va au Jardin Delorme pour acheter toutes sortes de produits, du savon entre autres, et je pense qu'on contribue à l'essor de la région.

On n'est pas des touristes qui passent en paquebot et puis qui laissent absolument rien à la région ou des gens qui font le tour de la Gaspésie en cinq (5) jours et puis qui arrêtent au Mac Do en passant. On est ici, on a choisi de vivre ici et puis on aime la région et puis on a à coeur de la conserver.

Moi personnellement, je suis pas ici pour dire aux gens de la région quoi faire, qu'est-ce qui est bon et qu'est-ce qui est pas bon pour eux, c'est à eux de le décider. La seule chose que je veux faire, c'est essayer de préserver le petit coin de pays sur lequel je me suis installé.

J'ai essayé de rencontrer le promoteur, j'ai essayé de discuter avec lui, de dialoguer, je lui ai demandé de le rencontrer. Toutes ces rencontres-là sont restées sans écho, on a refusé de me voir, refusé de me rencontrer.

Je suis le plus touché – je suis ici, je fais un mémoire particulier parce que je suis le plus touché je pense, c'est moi qui est le plus près des éoliennes, je suis à huit cents mètres (800 m) de la plus grande éolienne, celle qui est située la plus près du lac. Alors inutile de vous dire que pour moi, ça cause un impact important.

Je m'oppose pas au projet comme tel, je m'oppose pas à la volonté populaire. Cependant, dans les modalités d'application, je demande que les quatre (4) à cinq (5) éoliennes situées à l'ouest du lac Malfait, soit les éoliennes 105, 214, 96 et 97, fassent partie des quarante (40) éoliennes que le promoteur doit supprimer. Le promoteur a déposé un plan avec cent quarante (140) éoliennes, il doit en supprimer quarante (40).

Tout ce que je demande, je veux pas que l'on remette en cause le projet ou quoi que ce soit, je demande juste que les quatre (4) qui sont situées à l'ouest du lac Malfait fassent partie des quarante (40) que le promoteur doit de toute façon enlever.

Je pense que ma demande n'est pas abusive, ma demande n'est pas exagérée. Je pense que c'est parfaitement faisable.

Le gouvernement, dans les mises en garde qu'il donne au promoteur, lors de l'implantation du projet, dans le document qui a été déposé en 2004, le gouvernement dit bien au promoteur qu'il doit se soucier de la population locale, des craintes, des demandes de la population locale, il doit en prendre considération.

Je pense que le promoteur devrait prendre en considération la petite demande que je fais et que les résidents du lac Malfait font; j'ajouterais aussi celle des gens de Saint-Léandre qui en demandent justement l'enlèvement de quatre (4) ou cinq (5).

Ce serait un bon geste, quant à moi, qui réparerait peut-être l'affront qu'on nous fait de pas vouloir nous parler, de pas vouloir nous rencontrer, de pas vouloir négocier avec nous autres, de pas vouloir nous visiter.

C'est tout ce que j'ai à dire, madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Ça clôt ma présentation, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

---

**GAÉTAN RUEST**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gaétan Ruest, s'il vous plaît.

**PAR M. GAÉTAN RUEST:**

Bonsoir madame la Présidente et monsieur le Commissaire. Il n'était pas prévu que j'allais prendre la parole ce soir, je m'étais amené avec mon collègue, maire de Val-Brillant, monsieur Marc Bélanger, pour participer aux audiences, entendre les citoyens de la région, voir ce qu'ils avaient à dire.

Et j'ai noté dès le départ une grande évolution dans la prise de conscience de mes concitoyens ici de la région de Matane versus à peine il y a quelques années, alors qu'entre autres, je discutais avec l'ex-maire de Saint-Anne-des-Monts, monsieur Jacques Lavoie, qui voyant ce qui s'était produit à Cap-Chat se disait, bien nous, les municipalités, il faut absolument que nous ayons des redevances améliorées.

Et là, il ne voyait que ces projets-là dans le sens de la lorgnette où ils sont là, ils s'installent et il faut qu'ils nous en donnent plus. On ne voyait pas tout ce que c'est qui pouvaient être les impacts, les irritants.

Parce que si on fait une colonne, à la lumière des simples mémoires déposés ici ce soir, de ceux qui le seront demain, de d'autres à venir, et qu'on essayait de faire deux (2) colonnes, vraiment, la colonne des bienfaits, la colonne des irritants, eh bien moi, je fais le constat rapide, la colonne des bienfaits est assez mince merci! Et la colonne des irritants est assez épaisse merci!

Alors de ça, de ces grands projets-là, si froidement on regarde ça, ce qu'on ne peut qu'y découvrir, ce ne sont que des opérations de capitaux; des organisations avec des capitaux empruntés ou disponibles dans leurs fonds d'entreprise, qui s'amènent avec la complicité de notre gouvernement et de Hydro-Québec, que j'appelle Hydro-Québec national, une société d'État dont les mandats entre autres prévoient un développement dans les régions, un développement durable, et là, lorsqu'on parle de développement durable, j'ai très souvent le poil droit sur les bras.

Dans le sens où on galvaude l'expression "développement durable", alors que moi, dans mon esprit à moi, le développement durable, si on veut vraiment faire du développement durable, c'est un développement qui amène un accroissement de la qualité de vie des gens. C'est pas un développement qui ne fait que conserver, pour les générations futures, la situation dans laquelle on vit, parce que tous et chacun, on aspire à un meilleur bien-être, un meilleur état de vie, on veut livrer plus à nos enfants et c'est pas ce que l'on est en train de faire.

Quand je parle avec madame Délicsa, maire de Murdochville, et qu'elle me dit, les bienfaits que ça nous a apportés, on ne l'a vu que temporairement, sur l'espace de dix-huit (18) mois, en l'espace de dix-huit (18) mois, les dépanneurs ont viré, les hébergements et tout ça, mais après dix-huit (18) mois, il y a plus rien.

Quand je regarde le développement énergétique du Québec, il s'est essentiellement fait dans l'hydraulique, et l'hydraulique, où s'est-il fait, dans les grandes parties du nord.

Alors nous, comme citoyens, dans les municipalités, dans les MRC, dans les grandes régions habitées du Québec, on voyait notre gouvernement faire la job là-dedans. S'il avait à négocier avec les autochtones, bon des fois, ça durait plus longtemps, mais il devait passer à travers ça, et quand ça faisait, bien là, il installait ça dans des régions où relativement la grande population du Québec n'était aucunement dérangée, et les bienfaits, c'était que notre gouvernement, avec son bras Hydro-Québec, produisait de l'énergie à bas coût, donc les bienfaits étaient littéralement beaucoup plus grands que la somme des irritants ou, écoutez, inconvenients. C'est facile à réaliser, ça.

Tantôt, il m'est venu une image, pour penser à développement éolien, Gustave Eiffel, pour Exposition universelle de Paris, propose aux gens de l'organisation de construire une tour, qui s'appelle la tour Eiffel, bien entendu, qui porte son nom, avec une résistance absolument incroyable; pas avec un parc de deux cents (200) éoliennes ou de deux cents (200) tours Eiffel, là, une seule. Et il était à Paris.

Puis là, la population à cette époque-là, moins informée qu'aujourd'hui, parce qu'aujourd'hui, je voyais les gens déposés des mémoires ce soir, et je vois qu'ils s'inspiraient grandement d'informations qu'ils pouvaient aller cueillir par Internet ou des échanges de courriel avec d'autres, on voit nettement que les gens, maintenant, peuvent construire des mémoires qui ont plus de fond, de contenu, parce qu'ils s'appuient sur de la connaissance qu'ils vont chercher.

Alors Gustave Eiffel construit sa tour, mais avec promesse de la mettre à terre après l'expo. Est-ce que Gustave Eiffel aurait pu mettre cinq (5) tours Eiffel debout et les garder après l'exposition, ou cinquante (50), ou cent (100)? Il y en a une et est-ce que Paris pourrait accepter aujourd'hui cinquante (50) tours Eiffel, ou dix (10), ou quinze (15), ou vingt (20).

Là, on parle d'un développement énergétique vraiment improvisé. Moi là, le constat que je fais, c'est d'une improvisation absolument totale, incroyable, on n'en revient pas! On n'est pas dans une république de bananes, ici au Québec, là!

On est au Québec, on a plein d'universités, on a vu monsieur Adrian Ilinca ce soir qui est un ingénieur compétent, qui est venu de Roumanie s'établir au Québec avec sa femme, et puis que même j'apprécie, il a enseigné à mon fils qui est ingénieur électricien à Montréal aujourd'hui, on peut voir que là, l'Hydro-Québec nous a littéralement livrés, en complicité avec notre gouvernement, il nous a littéralement livrés à des Northland Power, à des SkyPower, à toutes ces grandes organisations-là qui descendent ici pour faire des opérations de capitaux, pas pour l'amélioration du bienfait des Gaspésiens.

Une de nos grandes richesses, ça a été souligné par plusieurs qui ont déposé des mémoires ici ce soir, c'est notre capital paysager. C'est ça qui a amené les gens en Gaspésie, et qui continue à les amener, qui font de nous une destination recherchée.

Encore récemment, je crois, je sais pas lequel, je crois que c'est le Michelin qui disait que la plus belle route panoramique, une des plus belles au monde, c'était la route qui est la ceinture de la Gaspésie. Imaginez-vous quelle route de ceinture que nous allons voir!

Moi là, quand je regarde ça, pour la quantité de bienfaits à peu près mince comme ça, là, je prends ça entre mes deux (2) doigts, versus la somme d'inconvénients, et puis j'ai pas le bras assez long pour montrer la pile que ça peut donner, ah bien moi, je me dis, comment se fait-il que notre Hydro-Québec national, avec ses douze mille douze (12 012), maintenant de vingt mille quelque chose ou plus, plein de génies dans ça, cette boîte-là, comment n'ont-ils pas pensé utiliser les infrastructures à même les capitaux québécois pour aller construire des grands barrages.

Et là, la récente, la plus récente étude d'Hélimax nous peinture tout le nord du Québec en rouge comme étant un champ des meilleurs vents qu'il y a pas au Québec, c'est là.

Alors on construit des routes qui peuvent prendre des fardiers à grande capacité parce qu'on monte des turbines sur ces chantiers-là, on construit sur place des unités de transformation qui n'incommodent pas les résidents de Baie-Comeau ou d'Amqui ou d'ailleurs, on construit des super lignes de transport, on a IREQ International qui a développé des compétences incroyables dans le transport d'énergie, on bâtit donc des lignes d'énergie à partir de ces barrages-là, et on nous dit que la combinaison gagnante au Québec, c'est nous qui l'avons sur la planète puisque nous avons des capacités hydrauliques que nous pouvons combiner avec l'éolien, de sorte que lorsqu'on a des pointes, qu'on peut utiliser l'éolien, on les utilise, et puis si on a moins besoin d'énergie et que le vent est toujours là, bien, on turbine moins d'eau, on économise.

Alors comment se fait-il qu'on n'ait pas pensé faire des combinaisons grands barrages-grands parcs éoliens juste à côté. Pourquoi?

Alors on ne serait pas devant des réunions comme celle de ce soir et d'autres à venir, pour des parcs qui, dans ma tête, dans mon esprit à moi, devraient, pour leur taille, devraient être implantés là où on bâtit toutes ces infrastructures-là, on bâtit des camps pour recevoir les travailleurs, on s'équipe de grosses machineries le temps où on fait ces barrages-là, parce qu'il en reste à venir, mais ceux-là qui sont déjà faits, que ce soit dans le secteur de Manic 5 ou ailleurs, allez là, sur ces routes-là, c'est des routes qui ont été bâties pour recevoir des grandes charges, là.

Mais les routes municipales que nous avons, nous autres, là, ça a pas été fait pour ça, ça a été fait à l'origine pour transporter des voyages de foin et puis un boeuf ou deux (2) temps en

temps, et puis une charge de pitoune. Ça a pas été fait pour recevoir des fardiens de cette taille-là.

Je comprends mes collègues maires de la région ici de s'inquiéter de ce qui va se produire. Parce qu'où est l'assurance, quand on voit la façon dont on a été littéralement livré, où il y a peu de façon de faire ou de voir les choses.

Récemment, j'ai été en Europe, en France particulièrement, avec un groupe de d'autres représentants de cinq (5) régions du Québec, il y avait trois (3) groupes de travail, et moi je faisais partie du groupe des énergies renouvelables, ce qui nous a amenés en Alsace, ce qui nous a amenés à Fribourg pour voir le solaire, qui nous a amenés à Schultz pour voir de la géothermie à grande profondeur, cinq kilomètres (5 km) dans le sous-sol.

Mais aussi, on a rencontré des gens d'un projet qui vient d'être réalisé, qui a été inauguré en juillet 2005, dans la région de Nancy, le parc éolien, le premier parc éolien communautaire de France, le parc Le haut des Ailes, qui a été mis au monde à l'instigation de monsieur François Pélissier, ingénieur de formation et maire adjoint à la ville de Nancy, que nous avons invité. Nous le recevrons, pour en faire part à tout le monde, le 10 octobre prochain à l'UQAR, avec la complicité des gens de ATI, et de d'autres, nous organisons une formation pour les élus du Québec.

Parce qu'on voit que tout le monde manque d'informations ou de formation, compétence.

Moi, j'en reviens pas qu'avec notre Hydro-Québec national, qu'on n'ait même pas aussi pensé à développer une filière éolienne. Là, le constat, c'est il l'a dit! Tous les équipements sont soit achetés de Vestas, achetés de, comment ça s'appelle, General Electric, de toutes ces affaires-là. Nous, on se contente de faire la tour et les pales à Gaspé.

Et allez voir les salaires qui se donnent là-dedans, c'est pas les mêmes salaires que chez Panval ou comment dire, dans les papetières, OK, ces industries-là où les salaires sont de quarante (40 000 \$) à cinquante mille dollars (50 000 \$) et plus par année, pour les travailleurs là-dedans.

Non, non, ça, c'est des salaires à dix-douze-quinze dollars (10 \$-12 \$-15 \$) de l'heure tout au plus, là, les fabrications de pales ici. Et même, monsieur Marmen de Matane dit qu'après 2013, en tout cas quand les contrats vont être terminés ici, lui, son usine est facilement démontable et puis il l'amène là où il veut.

Si on était dans le développement d'une filière, une véritable filière qu'on mettait à l'oeuvre nos ingénieurs, nos compétences aussi au Québec, nos universités, on serait peut-être déjà pas mal avancé pour avoir – si on est capable de mettre des moteurs dans les jets de Bombardier avec Pratt & Whitney de Montréal ou ailleurs, là, il y a pas de raison qu'on ne soit pas capable de développer des turbines et faire une éolienne, une filière énergétique au Québec.

Là, quand on parle de faire un moratoire là-dessus, c'est un peu ce que je penserais moi aussi, parce que ça a pas de bon sens, là, on roule à fond de train, on s'en va sur un deuxième mille mégawatts (1000 MW), on vient d'ouvrir un cinq cents mégawatts (500 MW) pour les municipalités en communautaire, parce que finalement, à force de pousser, le gouvernement, je pense qu'il sent une opportunité de se faire du capital politique, je m'en réjouis quand même, parce que je souhaitais que cette filière-là ouvre, je trouve dommage qu'ils ne rouvrent pas la porte aux municipalités qui ont l'audace et le courage, avec leurs citoyens, de dire, on va se l'approprier à cent pour cent (100 %), non, ils nous les mettent à cinquante pour cent (50 %), je trouve que c'est un handicap.

Et en plus, aussi, je trouve qu'un autre handicap, encore là montrant un peu l'improvisation, le "non-fouillage" un peu de l'expertise des autres pour essayer de faire mieux, parce qu'on prétend qu'on veut devenir leader au Québec, on dit, le Québec, nos porte-parole politiques en haut lieu nous disent, on veut faire du Québec un leader, bien, quand je regarde qu'est-ce qui se passe en Ontario, qui ont parti après nous autres, bien, ils sont en train de devenir leader comparativement à nous autres.

Ils ont lancé un premier appel d'offres de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) et puis ils ont vingt-cinq (25) projets communautaires, et puis surtout, ils ont ouvert la filière d'un appel d'offres pour les projets communautaires, ce qu'on appelle le projet d'appel d'offres standard.

Et standard, c'est pas de dire, là, la gang de municipalités ou de coopératives qui veulent se mettre en affaire dans le bloc de cinq cents mégawatts (500 MW) ou de deux cent cinquante (250 MW) pour l'Ontario, c'est de, on va vous mettre en compétition les uns contre les autres, et puis on va faire comme les gros qui se font compétition dans le bloc du deux mille (2000 MW) ou du mille (1000 MW), on veut avoir le meilleur prix.

Ça c'est fou raide! L'argent qui est fait par des projets communautaires ou mis au monde par des municipalités, c'est pas des projets pour mettre de l'argent dans les poches des particuliers, c'est pour amener des bienfaits à l'intérieur des budgets municipaux, des budgets des MRC pour pouvoir amener du mieux-être aux populations.

Alors je trouve fort dommage qu'on n'ait pas prévu, au Québec, dans le récent lancement de ça, de prévoir d'ouvrir ce nouveau bloc-là à un appel d'offres standard.

Je constate aussi que le gouvernement nous avise qu'il va se limiter à quatre mille mégawatts (4000 MW) pour les prochaines années, en développement éolien global, incluant tous les grands projets, alors que selon monsieur Chaumel et monsieur Ilinca, ils en ont pas parlé ce soir, mais en tout cas, ils en ont mentionné dans d'autres occasions dans des médias, le Québec serait capable, éventuellement, de monter à vingt (20 %) puis à trente pour cent (30 %) de son volume énergétique produit par l'éolien.

Ce serait d'autant plus facile si sa direction, ce serait de le mettre près des grands barrages, qui serait plus respectueux de l'environnement. Le mot "respect", c'est quelque chose, c'est un mot qu'on oublie grandement, là, on l'oublie. Notre gouvernement l'oublie, bien du monde l'oublie, on respecte pas, les grandes organisations ne rentrent pas sur le terrain avec une réelle approche où on sent le respect. On rentre dans une région et on veut s'installer là.

Et puis nous, bien, comme on est habitué à se faire rouler dessus de bien des manières, bien là, tout ce qu'on cherche à faire, c'est d'essayer de voir comment est-ce qu'on pourrait atténuer ce que ça va nous amener d'inconvénients. Et puis les bienfaits, là, on n'ose pas trop les regarder, parce qu'ils sont minces, mais on dit, on va se contenter de ça.

L'expression, au Québec, on est né pour un petit pain, je pense que là, il s'applique aux Gaspésiens, dans ce temps-là, aux Bas-Laurentiens, avec les projets majeurs qui nous tombent dessus.

Moi, je m'en désolé grandement. Et par contre, je me réjouis d'avoir finalement réussi à convaincre, maintenant avec d'autres de mes collègues dans Matapédia, de convaincre nos partenaires élus que la Matapédia serait bien servie avec un projet éolien communautaire.

Alors donc, nous avons créé de toute pièce une entreprise qui nous appartient en collectif, qui s'appelle la SIDEM, Société d'investissement de développement éolien Matapédia, ou Société intégrée de développement matapédien.

Bon, alors avec la SIDEM, on est à mettre au point un plan d'affaires sur un projet éolien de neuf mégawatts (9 MW), on parle à ce moment-ci de six (6) éoliennes de un point cinq mégawatt (1.5 MW), et si on prend le plan d'affaires que nous avons, on note qu'annuellement, on va générer cinq cent mille dollars (500 000 \$) de profit qu'on va devoir diviser en deux (2), parce qu'on nous limite à cinquante pour cent (50 %) du projet, donc deux cent cinquante mille (250 000 \$).

Mais alors que le gouvernement du Québec a donné aux régions le fameux pacte rural, et le pacte rural qui permet aux Matapédiens, hors gestion de la MRC de la Matapédia, d'être partenaires dans de nombreux projets, petits projets, moyens projets, bien là, voilà que nous, en prenant l'initiative, en ayant l'audace, le culot de nous mettre en affaire nous-mêmes, avec un projet qui va être d'une dimension de seize millions (16 M\$), mais on est aussi bon qu'eux autres pour emprunter de l'argent, parce que l'argent, on est capable de l'enlever pour des aré纳斯, pour d'autres affaires, on est plusieurs à pouvoir rembourser nos affaires, et d'autant plus que si on a un contrat avec Hydro-Québec, ça va être aussi valable pour eux autres que pour nous autres, OK.

Alors là, moi je dis, il faut qu'on apprenne à penser autrement, mais malheureusement, le gouvernement a laissé les élus, et les citoyens sont bien inquiets derrière leurs élus, parce que leurs élus, la plupart, sont représentants de petites municipalités, moi j'ai la chance d'être d'une

petite ville de six mille cinq cents (6500), j'ai quand même autour de moi un certain nombre de personnes, ma formation d'ingénieur, quand même, me permet d'avoir une critique, une connaissance, une analyse de ces choses-là que bien d'autres n'ont pas la chance d'avoir.

Mais il faudrait, effectivement, je rejoins d'autres qui ont dit, vous avez posé la question, est-ce que ça devrait être au niveau de la MRC, bien, permettez-moi de vous apprendre – merci, monsieur Raoul Jomphe, je pensais qu'il était ressuscité parce qu'il y avait le grand poète aussi à Havre-Saint-Pierre qui s'appelait Raoul Jomphe, mais il est parent avec, ça fait que c'est une bonne lignée!

Ça m'a comme un peu coupé dans mon truc, là, en même temps!

Mais pour la SIDEM, effectivement, c'est qu'on va pouvoir faire ce projet-là, et si on réalise ça, c'est que le projet matapédien qui est en dessin actuellement, on travaille avec le groupe ATI de monsieur Adrian Ilinca et monsieur Chaumel, ce projet-là va nous rapporter plus en bienfaits.

On est associé, donc on est à livre ouvert entre nous, comme partenaire matapédien, donc nos gens nous suivent dans le dossier, c'est pas une surprise, on débarque pas et puis on les met pas devant presque le fait accompli et puis là, on réagit pour essayer de sauver, de minimiser les impacts, non, non.

On va faire un projet qui va être à notre dimension, notre dimension humaine et qui va, pour ce projet-là, à mon sens, je pense que si on additionne tous les argents que les deux cents (200) éoliennes – je sais pas comment il y en a ici qui vont s'installer – vont rapporter à tout le secteur de la région de la MRC de Matane, bien, je suis persuadé que notre seul petit projet de Matapédia va rapporter autant que tout ça.

Et puis avec six (6) éoliennes, et puis si on a l'audace d'en mettre deux (2) de quatre point cinq (4,5 MW) ou deux (2) de cinq mégawatts (5 MW), bien, l'impact va être à peu près réduit, à peu près, effectivement, presque à zéro.

Alors là, moi, s'il y avait quelque chose à faire, eh bien écoutez, je suis porte-parole d'un comité spécial qui a été mis au monde en juin l'année dernière à Rimouski, au sein de l'UMQ. Je suis porte-parole d'un comité spécial d'élus qui, au sein de l'Union des municipalités du Québec, pour penser autrement en termes de matière de développement énergétique, et lors de notre congrès de Québec, je présidais un atelier sur l'énergie, et on a fait passer une résolution qui a demandé au gouvernement du Québec de mettre en place un comité de personnes à l'interne du gouvernement, est-ce que c'est au ministère de l'Énergie, j'imagine, qu'il faudra que ce soit là, peut-être avec une complicité au sein du ministère des Affaires municipales, un groupe conjoint entre ces deux (2) ministères-là, pour travailler de concert avec les élus qui veulent travailler sur le fameux bloc de cinq cents mégawatts (500 MW) de communautaire à développer, mais aussi pour travailler avec des élus qui sont pris avec des projets comme celui d'ici ou d'ailleurs.

Il faut qu'on ait une complicité gouvernementale à un très haut niveau, parce que là, chacun travaille à la pièce. Là, Rivière-du-Loup se fait un RCI qui, bon, d'après ce qu'il a su, et puis un autre veut s'en faire un à peu près de ce qu'il entend et de ce qu'il trouve ailleurs, et puis c'est hétéroclite.

On devrait avoir une réflexion qui permettrait d'avoir un cadre réglementaire de base, de base, qui serait le minimum acceptable, et puis là, si les MRC veulent les adapter avec des plus, qu'ils auraient le loisir de faire ça.

Parce qu'on sait que le gouvernement a revu sa loi sur les municipalités et les responsabilités de élus. On a simplifié grandement la chose pour mettre les gens plus en possibilité d'oser faire des choses et d'en payer le prix s'ils ont mal décidé, lors du renouvellement de leur mandat.

On est imputable, alors là, lorsqu'on se présentera aux prochaines élections, avec la nouvelle loi, c'est ça que ça dit.

Mais je pense qu'il y aurait grandement urgence que notre gouvernement du Québec travaille à concevoir un cadre réglementaire.

Quand je suis allé en France, en Europe, là, dans la région de l'Alsace, le projet éolien du Parc du Haut des Ailes, avant même d'apparaître dans cette région-là, cette région-là était pas nécessairement convoitée parce que les vents là-bas étaient d'une moyenne de six point cinq mètres-seconde (6,5 m/s) alors qu'ici, on regarde tout le temps pour des vents supérieurs à ça pour faire des grands projets, alors eux, la région, se sont assis puis ils ont dit, c'est quoi qui fait qu'on peut installer des éoliennes ou pas.

Bon, alors s'il y a un corridor aérien, on exclut ça; s'il y a telle affaire, on exclut ça. Alors ils ont tout exclu ce qu'il fallait exclure et puis là, ils ont resté avec les trous qu'il restait pour en mettre, OK.

Bon, ça fait que là, nous, on part à l'inverse, c'est que les grandes organisations regardent les cartes de vent, il y a du vent à Saint-Ulric, il y a du vent dans la Matapédia, c'est là qu'on va s'installer. Il y a des maisons, c'est pas grave, on va les installer, Cap-Chat les ont installées, c'est ça qu'on fait. C'est comme ça qu'on fait, puis on a la complicité du gouvernement, on a la complicité d'Hydro-Québec, c'est juste, débrouillez-vous pour vous faire accepter dans les régions où vous allez.

Puis pour négocier, pour mettre leurs tours, c'est pas compliqué, ils ont pas besoin d'aller voir le maire, ils vont voir le propriétaire. Et puis le propriétaire, lui, bien, s'il lit pas toutes les petites lignes, et puis comme on le sait, il y en a un paquet de monde qui lisent pas les petites lignes dans leur contrat, bien, ils signent n'importe quoi et puis ils sont contents, ils se disent,

j'avais rien avant, et puis donc, avoir un chèque de mille (1000 \$) à quinze cents piastres (1500 \$) par année, alors que j'avais rien, bien là, c'est mieux que rien.

Mais là, ce qui est pas ça, c'est la contamination des paysages qui sont notre richesse collective, et ça, le paysage, pour moi, c'est pas comme un gâteau qu'on découpe. Il y a un gars qui a un lot, il peut mettre une éolienne, lui c'est son morceau de paysage, ça lui appartient, non, non.

Moi, je pense que quand on vit dans un milieu de vie, on a une propriété collective et on a un devoir collectif de voir ça ensemble, et de prendre des décisions collectives. C'est pas chacun qui fait ça.

Mais les grandes organisations, eux autres, ils font ça à la pièce. Ils s'en viennent et puis ils ont la complicité du gouvernement, il y a aucun processus de prévu qu'ils doivent faire telle affaire, si tu débarques dans une région, tu as l'obligation de passer par la MRC qui elle a l'obligation de réunir ses citoyens et puis de former un comité de négociation général où tout le monde reçoit de l'information.

Parce que les moyens qu'une municipalité, que ce soit même Amqui ou Matane ou n'importe quelle, là, quand nous, comme moyens juridiques, quand nous, comme experts conseils, eux autres ils ont les capitaux, ils débarquent dans les grosses boîtes, SNC-Lavalin puis les grosses boîtes, à cinq cents piastres (500 \$) de l'heure, pas de problème, on se paie les grosses firmes, et puis on se paie les gros avocats biens payés, et puis là, on va aller voir les petits minus en Gaspésie ou dans le Bas-Saint-Laurent et puis on va leur apporter nos bienfaits. On va leur mettre des éoliennes.

Et puis vous savez, les peuplades anciennes, quand ils ont débarqué, les Américains aux îles Fidji, là, bien, il y en a qui avaient jamais vu des bateaux et puis ils avaient jamais vu des avions. Ils adoraient les avions et puis ils adoraient les bateaux. Ils adoraient les "canages" parce qu'ils avaient jamais mangé de la nourriture dans des canes. OK.

Bien là, nous, on n'est plus de cet état-là, mais on a l'impression qu'on se fait prendre encore pour des gens qui habitent sur des îles désertes où on n'est pas capable de penser ou de réfléchir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Je vais vous poser une question. Comment vous trouvez ça, vous, que les décrets, on n'a pas l'information pour savoir quelles sont les exigences finalement qui sont faites aux promoteurs?

Parce que souvent, les décrets font référence à des lettres d'engagement, et ces lettres d'engagement ne sont pas publiques.

**PAR M. GAÉTAN RUEST:**

Un des problèmes de élus, pourquoi on a la cote la plus basse parmi tous les citoyens honorables de cette planète, on met les médecins ou les pompiers en tête, et puis les politiciens dans le fond de la cave, c'est parce qu'on travaille pas en transparence.

On met les gens devant le fait accompli, on leur donne pas l'information, et puis c'est la chose publique.

Alors tous les citoyens ont le droit au même niveau d'information pour qu'ils puissent se servir de leur gros bon sens et puis de leur intelligence respective, pour faire des réactions censées.

Là, on leur donne pas l'information et puis on les juge carrément en disant, vous êtes quasiment des innocents, parce que vous faites des répliques qui ont pas d'allure.

Mais on n'a pas d'allure parce qu'on n'a pas toute l'information. Donc on travaille pas en connaissance de cause.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Comment vous trouvez ça que les suivis environnementaux, par rapport aux autres projets d'éoliennes, n'ont pas été rendus publics?

**PAR M. GAÉTAN RUEST:**

Bien encore là, c'est le manque de transparence. C'est ça qu'on reproche aux citoyens, de ne pas avoir accès à l'information, on donne ça au compte-goutte.

Dans un sens, est-ce que nous sommes dans une société démocratique où nos élus sont responsables, où les citoyens ont droit en toute justice d'avoir accès à l'information de ceux qui les représentent. De ceux qui se donnent l'information à même leurs taxes, parce qu'ils se sont fait faire des rapports mais avec quel argent, pas avec leur argent personnel, l'argent des payeurs de taxes.

Donc les citoyens ont droit à ces documents-là, ont droit à cette information-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Même pour les projets du passé, ça devrait être demandé que ce soit publié?

**PAR M. GAÉTAN RUEST:**

Oui, parce que là, c'est quoi, là. Le vent appartient-il à Northland Power ou appartient-il à SiyPower ou appartient-il à qui. Est-ce que c'est une richesse collective?

Alors si c'est une richesse collective qu'on veut venir harnacher pour faire de l'argent pour leurs actionnaires, est-ce qu'on n'aurait pas le droit de savoir c'est quoi qui va arriver avec notre richesse collective?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

Merci de votre témoignage, on n'a pas d'autres questions.

**PAR M. GAÉTAN RUEST:**

Je m'excuse pour les gens de Northland Power, mais c'est ma façon de voir les choses.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

---

**DROIT DE RECTIFICATION**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors justement, on en est au droit de rectification.

Monsieur Pergat, s'il vous plaît.

**PAR M. VINCENT PERGAT:**

Madame la Présidente, je veux juste rappeler que pendant la présentation de l'Université de Rimouski, à la réponse à une de votre question, qui était la question, est-ce que c'est possible que le promoteur peut attendre disons quelques mois avant de réparer une éolienne, et est-ce qu'il peut le faire plus tard, la réponse était oui, mais que le propriétaire va perdre les revenus.

C'est pas correct, parce que tous nos contrats sont basés sur les redevances au propriétaire qui est basée sur toute la production du parc. Alors si une éolienne est brisée pour deux-trois-quatre-cinq (2-3-4-5) mois, ça fait un effet pour toute la production et tout le monde a une réduction selon la production. Ça peut être un-deux pour cent (1 %-2 %).

Mais la personne avec la turbine va quand même recevoir le même montant que les autres.

Alors je voulais rectifier parce que ça, dans les contrats, c'est un fait contractuel avec chaque propriétaire.

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Alors ceci met fin à la séance de ce soir. Nous reprenons demain à treize heures (13 h) et demain soir à la même heure que ce soir, c'est-à-dire à dix-neuf heures (19 h).

Alors à demain, merci.

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 31 MAI 2006 À TREIZE HEURES (13 H)

---

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.